



FRANCE STRATÉGIE

ÉVALUER. ANTICIPER. DÉBATTRE. PROPOSER.

CITATIONS DE FRANCE STRATÉGIE

mardi 5 mai 2015

www.strategie.gouv.fr

Sommaire

France Stratégie

| | |
|--|----|
| Dimanche Et Apres | 6 |
| <i>Dimanche Et Apres - 03/05/2015</i> | |
| L'invite De 12.30 | 8 |
| <i>L'invite De 12.30 - 04/05/2015</i> | |
| Droit du travail: une mission pour donner plus de place aux accords collectifs | 10 |
| <i>Agence France Presse Fil Gen - 04/05/2015</i> | |
| Comment réinventer l'Etat | 11 |
| <i>La Tribune - 05/05/2015</i> | |
| Comment faire baisser les dépenses publiques? | 14 |
| <i>Epochtimes.Fr - 04/05/2015</i> | |
| Quelle sélectivité dans la réduction des dépenses publiques? | 16 |
| <i>Miroirsocial.Com - 04/05/2015</i> | |
| Comment Manuel Valls veut moderniser le modèle social | 17 |
| <i>Lefigaro.Fr - 04/05/2015</i> | |
| Comment Manuel Valls veut moderniser le modèle social | 19 |
| <i>Pourelles.Yahoo.Com - 04/05/2015</i> | |
| France-Valls veut contourner les rigidités du marché du travail | 20 |
| <i>Boursorama.Com - 04/05/2015</i> | |
| Le Premier ministre installe la Commission "accords collectifs et travail" chargée d'él... | 22 |
| <i>Bulletin Quotidien - 05/05/2015</i> | |
| Manuel Valls veut contourner les rigidités du marché du travail | 23 |
| <i>Capital.Fr - 04/05/2015</i> | |
| France-Valls veut contourner les rigidités du marché du travail | 24 |
| <i>Challenges.Fr - 04/05/2015</i> | |
| Le Premier ministre installe la Commission "accords collectifs et travail" charsée d'él... | 26 |
| <i>La Correspondance Économique - 05/05/2015</i> | |
| La gouvernance 2015-2016 | 28 |
| <i>Enjeux - 01/05/2015</i> | |
| Manuel Valls veut contourner les rigidités du marché du travail | 29 |
| <i>Latribune.Fr - 04/05/2015</i> | |
| Comment Manuel Valls veut moderniser le modèle social | 31 |
| <i>Msn (France) - 04/05/2015</i> | |
| Manuel Valls veut contourner les rigidités du marché du travail | 32 |
| <i>Msn (France) - 04/05/2015</i> | |
| Manuel Valls veut contourner les rigidités du marché du travail | 34 |
| <i>Nouvelobs.Com - 04/05/2015</i> | |
| Manuel Valls veut contourner les rigidités du marché du travail | 36 |
| <i>Reuters.Fr - 04/05/2015</i> | |
| Manuel Valls veut contourner les rigidités du marché du travail | 37 |
| <i>Yahoo ! (France) - 04/05/2015</i> | |
| France-Valls veut contourner les rigidités du marché du travail | 39 |
| <i>Zonebourse.Com - 04/05/2015</i> | |
| Quelle relance de l'emploi industriel ? | 41 |
| <i>L' Humanité - 05/05/2015</i> | |
| L' investissement, clé de voûte de la reprise ? | 44 |
| <i>Finyear.Com - 04/05/2015</i> | |
| Le retour de la Grande Nation | 46 |
| <i>Lopinion.Fr - 04/05/2015</i> | |
| Briefing - Agenda, élections britanniques, instruments financiers, Orban, PIB, partis a... | 48 |
| <i>Contexte.Com - 04/05/2015</i> | |

Sommaire

| | |
|--|----|
| "Le développement de l'alternance dépend du recours à l'apprentissage dans des métiers ... <i>Alternatives- Economiques.Fr - 04/05/2015</i> | 50 |
| La mission "Combrexelle" est installée pour moderniser le modèle social dans les PME-TPE <i>Batiactu.Com - 04/05/2015</i> | 52 |
| Communiqué de presse : enseignement / formation Un an avant son 20ème anniversaire, le ... <i>Bordeaux- Communiqués - 04/05/2015</i> | 53 |
| L'essor des professions de la communication et de piljformation devrait se poursuivre à <i>La Correspondance De La Presse - 05/05/2015</i> | 56 |
| L'essor des professions de la communication et de l'information devrait se poursuivre <i>La Correspondance De La Publicité - 05/05/2015</i> | 57 |
| "Sur certaines professions, les recrutements liés aux départs en retraite peuvent attei... <i>Courriercadres.Com - 04/05/2015</i> | 58 |
| Accueil Economie Emploi : plus d'accords d'entreprise pour plus de souplesse ? <i>Europe1.Fr - 04/05/2015</i> | 59 |
| Prospective des métiers et paresse intellectuelle <i>Humanite.Fr - 04/05/2015</i> | 61 |
| 04/05 L'informatique parmi les métiers porteurs d'emplois pour 2022 <i>Informatique- Magazine.Fr - 04/05/2015</i> | 63 |
| 04/05 L'informatique parmi les métiers porteurs d'emplois pour 2022 <i>I- Protocole.Fr - 04/05/2015</i> | 64 |
| L'informatique parmi les métiers porteurs d'emplois pour 2022 <i>Nextinpart.Com - 04/05/2015</i> | 65 |
| Droit du travail : une mission lancée par l'État <i>Lefigaro.Fr - 04/05/2015</i> | 66 |
| Jean-Denis Combrexelle, le démineur des dossiers sociaux explosifs <i>Lefigaro.Fr - 04/05/2015</i> | 68 |
| Jean-Denis Combrexelle, éternel émissaire de Matignon sur les sujets sociaux <i>Lopinion.Fr - 04/05/2015</i> | 70 |
| 97 000 emplois supplémentaires pourraient être créés dans les métiers de l'information, <i>La Lettre - Les Clés De La Presse - 05/05/2015</i> | 71 |
| L'actu de l'emploi des jeunes : semaine du 04 mai 2015 <i>Letudiant.Fr - 05/05/2015</i> | 72 |
| Communiqué de presse : enseignement / formation Un an avant son 20ème anniversaire, le ... <i>Lille- Communiqués.Com - 04/05/2015</i> | 74 |
| Communiqué de presse : enseignement / formation Un an avant son 20ème anniversaire, le ... <i>Paris- Communiqués.Com - 04/05/2015</i> | 77 |
| Pour Rebsamen, reconnaître les mauvais chiffres du chômage, c'est "faire le lit de l'ex... <i>Marianne.Net - 04/05/2015</i> | 80 |
| Agriculteur est le métier qui perdrait le plus d'emplois à l'horizon 2022 <i>Marne Agricole - 01/05/2015</i> | 82 |
| Comment mesurer la qualité de la croissance ? France Stratégie et le CESE lancent une g... <i>Newspress.Fr - 04/05/2015</i> | 83 |
| Finances publiques <i>Option Finance - 04/05/2015</i> | 85 |
| Les accords d'entreprises à la loupe <i>Ouest France - 05/05/2015</i> | 86 |
| Les métiers en 2022 <i>Ressources- Solidaires.Org - 04/05/2015</i> | 87 |
| 620 000 personnes âgées partent à la retraite chaque année entre 2012 et 2022 <i>Silvereco.Fr_1 - 04/05/2015</i> | 88 |
| L'information-communication, secteur florissant dans les dix ans à venir <i>Stratégies Newsletter - 04/05/2015</i> | 89 |

Sommaire

| | |
|--|----|
| Un ralentissement dans la baisse du nombre d'agriculteurs <i>Terre- Net.Fr - 05/05/2015</i> | 90 |
| Les secteurs qui recrutent d'ici 2022 (05/05/2015) <i>Territorial.Fr - 05/05/2015</i> | 92 |
| A VOIR - A ENTENDRE <i>La Correspondance Économique - 05/05/2015</i> | 93 |
| Wilhelm Ialigant <i>Actuel RH - 04/05/2015</i> | 94 |

France Stratégie

**FRANCE CULTURE DIMANCHE ET APRES – Le 03/05/2015 – 18:33:52 Invités : Pierre CAHUC, directeur du centre de recherche en économies de l'INSEE****Olivia GESBERT**

Une dernière chose sur ces emplois détruits et ceux qui émergent peut-être à la place, Pierre CAHUC. Huit cent mille postes seront à pourvoir chaque année à horizon 2022. Ces métiers d'avenir feront l'objet d'un rapport de France Stratégie qui vient d'être remis à François REBSAMEN, en tête desquels les métiers d'agent d'entretien, d'aide à domicile, d'enseignant. La France aura aussi besoin de coiffeurs, de bouchers, de boulangers, d'informaticiens, d'experts-comptables, somme toute des emplois qui sont assez classiques dans leur profil. On va parler des nouvelles technologies, on en parle déjà avec Bernard STIEGLER, par l'automatisation des tâches. Ça n'a pas encore suscité de bouleversements immenses dans la cartographie des métiers. Quand on voit qu'en 2022, ce sont ces mêmes métiers qui sont les métiers d'avenir, ce sont des métiers qui existaient déjà il y a plus d'une cinquantaine d'années.

Pierre CAHUC

Oui, déjà deux points. Personne ne sait de quoi sera fait 2022. Ce rapport extrapole les tendances passées d'une manière que je trouve un peu problématique parce que penser que le nombre d'emplois, comme ça, est une donnée qui va tomber du ciel et qui est intangible, même s'il y a des scénarios différents, je pense que c'est une idée qui est problématique. Par exemple, si beaucoup d'immigrés rentrent en France, qu'est-ce qui va se passer ? Est-ce qu'on va se partager des emplois qui vont être là ou est-ce que l'entrée d'immigrés va permettre de créer des emplois ? Ce que montrent toutes les études, c'est que l'entrée d'immigrés permet de créer pratiquement autant d'emplois que d'entrées d'immigrés en âge de travailler, donc je ne pense pas que ce soit la bonne manière de concevoir le fonctionnement de l'économie. Je pense que l'économie se restructure de manière très importante au niveau très, très fin, très microéconomique chaque jour. Vous savez, dans l'ouvrage que nous avons écrit avec André ZYLBERBERG, nous indiquons que chaque jour il y a à peu près dix mille emplois détruits et dix mille emplois créés. Les transformations sont massives, l'idée de la fin du travail est très facile à mettre en avant. Il y a un ouvrage très connu de Jeremy RIFKIN publié en 95 qui annonçait la fin du travail en égrenant des centaines d'exemples d'entreprises qui disparaissaient sans parler des entreprises qui étaient recrées de l'autre côté. On vit dans un monde qui est pour le meilleur mais aussi pour le pire pour certaines personnes qui perdent leurs emplois, mais en tout cas aussi pour le meilleur en éternelle recomposition et de manière massive. Les nouvelles technologies y participent mais les nouvelles technologies permettent d'énormes gains de productivité avec des phénomènes nouveaux du type Winner-Take-All Society où une personne, comme GOOGLE par exemple, va pouvoir créer une entreprise qui génère des externalités énormes avec des profits énormes. Evidemment, ça entraîne des changements, ça entraîne des modifications de la répartition des revenus mais GOOGLE a des salariés,



a des dizaines de milliers de salariés, paye de très bons salaires, ses salariés dépensent leurs salaires très élevés pour des services – création d'emploi dans les services – et l'économie se recompose de la sorte. Il n'y a rien qui indique que, à mon sens, c'est la fin du salariat et c'est la fin du travail. Les gains de productivité se sont toujours traduits historiquement par des augmentations des salaires et pas d'augmentations du chômage. Ce qu'on observe, si vous regardez les données simplement brutes, quand on fait la moyenne par exemple des taux de croissance de la productivité sur cinq ans et la moyenne des taux de chômage sur tous les pays sur lesquelles les données sont disponibles – les pays riches, les pays développés – depuis le début des années 60, on ne voit aucune relation entre les gains de productivité et le chômage. Quand il y a plus de gains de productivité, les salaires augmentent plus vite, ça ne crée pas plus de chômage. Donc, on n'observe pas statistiquement ces relations par le passé et des changements technologiques, nous en avons eus des dizaines et très importants.

Olivia GESBERT

Carl FREY et Michael OSBORNE, deux chercheurs d'Oxford que vous citez, Bernard STIEGLER, ont effectivement fait cette étude sur le futur de l'emploi qui est parue l'an passé. Ils ont tenté de dresser un inventaire des métiers qui étaient les plus menacés par l'informatisation et de vérifier ce principe keynésien selon lequel la vitesse à laquelle nous découvrons de nouveaux métiers d'économiser de la force de travail dépasse celle à laquelle nous découvrons de nouveaux moyens d'employer cette force de travail. Ils avaient classé ces métiers par ordre de risque, de vulnérabilité. Bernard STIEGLER, Pierre CAHUC, le progrès technologique peut constituer une opportunité, tout dépend comment on l'aborde, vous êtes tous les deux d'accord avec ça. Il faut penser aujourd'hui à un nouveau modèle économique. Emploi, travail, quel avenir : on en débat avec le philosophe économiste Bernard STIEGLER et l'économiste philosophe Pierre CAHUC, nos invités.
18:38:05 FIN)

**BFM BUSINESS L'INVITE DE 12.30 – Le 04/05/2015 – 12:56:03 – Extrait Invité :
Christian ECKERT, secrétaire d'Etat au Budget auprès du ministre des Finances et des Comptes
publics****Hedwige CHEVRILLON**

Jean PISANI-FERRY a rendu un rapport la semaine dernière ; du reste, il était notre invité aussi lundi dernier. Il dit qu'en fait, il faut arrêter de raboter. Tous les pays qui ont réussi à réduire d'une manière substantielle leurs dépenses publiques, ce sont ceux qui ont fait des économies ciblées, c'est-à-dire effectivement que ce soit sur le logement.

Christian ECKERT

C'est ce que je viens de vous expliquer. C'est exactement le travail que nous conduisons avec cette revue de dépenses : les universités, le logement, les frais d'affranchissement. Il y a quatorze sujets, encore une fois ce n'est pas fermé et il peut y en avoir d'autres, qui sont en train d'être discutés pour faire des réformes peut-être plus structurelles que ce qu'on appelle parfois communément le coup de rabot, le énième ou N + énième coup de rabot. C'est tout à fait le travail que nous conduisons mais ne me demandez pas aujourd'hui de vous donner la réponse à un travail qui s'amorce avec les ministères et les parlementaires.

Hedwige CHEVRILLON

Non, mais vous avez déjà donné les éléments de réponse. Je reviens un instant sur Bruxelles. Vous pensez que les 3,3 vont être validés ? Vos hypothèses pour 2016 ?

Christian ECKERT

On le saura pour le mois de juin. Ce que j'observe, c'est qu'en 2014 nous avons fait 4 % de déficit alors que Bruxelles nous en donnait 4,3 et que nous-mêmes prévoyions 4,4 %, c'est-à-dire qu'on a fait mieux en 2014 que prévu. Nous proposons un programme de stabilité qui est finalement un peu plus ambitieux en termes de retour à l'équilibre, en tout cas en dessous des 3 %, plus ambitieux que ce que nous donne la Commission, de ce que nous avait demandé de présenter la Commission. Les discussions sont en cours.

Hedwige CHEVRILLON

Discussions en cours et donc, vous êtes confiant par rapport à l'avis de Bruxelles.

Christian ECKERT

Bruxelles est très attentif à l'ampleur des réformes aussi. Bruxelles ne regarde pas que les questions budgétaires et financières, Bruxelles regarde aussi l'ampleur des réformes qui sont conduites notamment par Emmanuel MACRON mais pas seulement. Je crois que Pierre MOSCOVICI s'est exprimé là-dessus. Il y aura un regard sur les deux aspects des choses : l'aspect budgétaire sur lequel je crois que nous avons apporté des réponses, et sur l'aspect des réformes.

Hedwige CHEVRILLON

Reste quand même les quatre milliards qui est justement une réponse à Bruxelles. Où est-ce que vous allez les trouver ?

**Christian ECKERT**

Ce n'est pas une réponse à Bruxelles, les quatre milliards. Les quatre milliards, c'est une réponse à la faible inflation, Hedwige CHEVRILLON.

Hedwige CHEVRILLON

Oui, d'accord.

Christian ECKERT

Les quatre milliards, c'est le fait que d'avoir gelé un certain nombre de prestations n'a pas été compté et ne produit pas d'économies puisque l'inflation est nulle en ce moment. Et ces quatre milliards, nous sommes en train de les mettre en œuvre.

Hedwige CHEVRILLON

Mais où ? Nous, les journalistes, on aime bien savoir où.

Christian ECKERT

Ecoutez, vous en avez le détail des grandes masses. 700 millions d'euros au sein ; 1,2 milliard avec les opérateurs ; nous avons moins de dépenses concernant les intérêts de la dette ; nous avons plus de recettes au niveau de la lutte contre la fraude ; nous avons posé et détaillé ces quatre milliards devant la Commission des finances il y a une dizaine de jours. Vous aurez donc avant la fin du mois de mai un décret qui donnera la déclinaison complète, détaillée, avant en tout cas le début du mois de juin...FIN{



Droit du travail: une mission pour donner plus de place aux accords collectifs

Paris, 4 mai 2015 (AFP) -

Donner plus de marge à la négociation par rapport au droit du travail pour plus d'efficacité: tel est l'objectif de la mission Combrexelle, qui a engagé ses travaux lundi à la demande du gouvernement.

Le Premier ministre Manuel Valls avait annoncé début avril avoir confié le pilotage de cette mission à l'ancien directeur général du Travail, Jean-Denis Combrexelle. Il souligne dans sa lettre de mission que "la place donnée à l'accord collectif par rapport à la loi dans le droit du travail en France est encore trop limitée".

Pour M. Combrexelle, qui s'exprimait à l'issue de la première réunion de la commission lundi, "l'idée c'est que l'accord collectif - de branche ou d'entreprise- est un meilleur outil de régulation que la loi". Mais, a-t-il aussitôt ajouté, cela "ne veut pas dire qu'il faut supprimer la loi".

"En France, on est quand même imprégné de cette idée que tout procède de la loi et que l'idée qu'il y ait des renvois à la négociation d'entreprise est une forme de désordre social", a regretté le conseiller d'Etat.

Pour M. Combrexelle, la question posée est de savoir "quelle est la règle la plus adéquate. La loi, l'accord de branche, l'accord d'entreprise?". Il a souligné que la mission devrait voir si on peut pas "modifier sensiblement les curseurs plutôt vers l'accord d'entreprise".

Il a reconnu que c'était "un sujet qui ne parle pas forcément aux gens", mais insisté sur le fait que la négociation collective avait "un impact réel", citant l'exemple d'accords sur le temps de travail ou encore les salaires.

Il a aussi mis en avant l'exemple de la fiche de paie, "un résumé en soi du droit du travail" qui résulte en fait en grande partie de la négociation, avec les conventions collectives par exemple, et non seulement du droit.

La mission, qui se déroule dans le cadre de France stratégie, réunit une équipe "pluridisciplinaire" d'une quinzaine de membres. Elle remettra des propositions en septembre, le gouvernement prévoyant une conférence avec les partenaires sociaux "à l'automne".

Le Medef plaide ardemment pour que soit donné plus de pouvoir à la négociation en entreprise, notamment sur les sujets des salaires, de l'emploi, du temps de travail pour, selon l'organisation patronale, "adapter les règles au plus près de la réalité du terrain et de la situation de l'entreprise".

Pour les syndicats, cette inversion de la "hiérarchie des normes" consistant à faire de l'entreprise le centre de décision, est toutefois une ligne rouge.

M. Combrexelle a assuré lundi qu'il n'était pas question d'une telle inversion. "Dire qu'on donne plus de place aux accords d'entreprise, ce n'est pas inverser les normes", a-t-il insisté.

chl/db/ei

Afp le 04 mai 15 à 20 21.



L'OPINION

COMMENT REINVENTER L'ÉTAT

JEAN PISANI-FERRY



Ce n'est plus pour des raisons politico-idéologiques que l'Etat doit se remettre en cause, mais tout simplement parce que les recettes fiscales manquent à l'appel. Par Jean Pisani-Ferry, commissaire général de France Stratégie

Depuis la crise financière de 2008, les gouvernements des pays avancés sont sous pression. Dans de nombreux cas, l'économie s'est contractée, les revenus ont diminué et le nombre de transactions immobilières a chuté, entraînant un effondrement brutal et durable des recettes publiques. Les gouvernements n'ont eu d'autre choix que d'augmenter les impôts ou de tailler dans les dépenses.

Dans certains pays, le choc a été tel qu'une hausse d'impôt conséquente n'a pas suffi à effacer la chute des recettes. En Espagne, malgré une hausse de prélèvements de plus de quatre points de PIB depuis 2010, le taux de prélèvements obligatoires a été de seulement 38% en 2014, contre 41% en 2007. En Grèce, les prélèvements supplémentaires ont atteint 13 points de PIB sur la même période, mais le taux de P.O. n'a augmenté que de six points. Ailleurs, la limite politique à l'impôt a été atteinte avant que le fossé soit comblé. Volontairement ou non, priorité a alors été donnée à la diminution des dépenses. A cette pression s'ajoute la désillusion quant aux perspectives de croissance. Au cours de ces dernières années les gains de productivité ont partout été faibles, et cela laisse attendre une croissance en recul par rapport aux prévisions d'avant-crise. Compte tenu du vieillissement de la population, la dynamique des recettes ne suffira probablement pas à financer la hausse des dépenses de santé et de retraites.



DES MOTIVATIONS DIFFÉRENTES DE CELLES DES ANNÉES 80

Cette situation diffère de celle des années 1980 et 1990. A cette époque, le principal enjeu était politique : la légitimité de l'action publique était contestée. Pour le président Ronald Reagan, l'État n'était pas la solution, mais le problème. Il faut, proclamait-il, lui faire faire machine arrière.

Aujourd'hui c'est l'économie qui est au centre des préoccupations. Les désaccords politiques sur le rôle de l'État n'ont évidemment pas disparu, mais son intervention ne suscite pas un rejet global. En général ce ne sont ni des raisons idéologiques, ni tel ou tel intérêt particulier qui rendent les restrictions budgétaires inévitables, mais tout simplement la réalité.

Comment l'État peut-il relever ce défi ? Le risque auquel il est confronté est clair : sans réforme en profondeur, l'augmentation mécanique des dépenses inertielles, transferts et de salaires de la fonction publique, risque fort d'empêcher de dégager les moyens nécessaires au financement de nouvelles priorités et à des politiques innovantes.

ÉVITER L'ENGRENAGE DES DÉPENSES PEU PRODUCTIVES

Regardons ce qui se passe autour de nous: les pays qui ont été contraints de procéder aux coupes budgétaires les plus drastiques ont souvent sacrifié les investissements d'infrastructure. La recherche est elle aussi menacée. Les investissements sociaux rentables à long terme, tels ceux consacrés à la petite enfance, manquent de moyens. Malgré des menaces grandissantes, la sécurité nationale ne bénéficie pas de la priorité qui devrait lui être accordée. Quant aux expédients comme le gel prolongé des salaires, elles pourraient conduire à une dégradation des services publics.

Heureusement l'État dispose de quelques armes pour échapper à l'engrenage des dépenses inertielles. Pour commencer, il faut systématiser les évaluations de l'efficacité de la dépense publique. Ces évaluations sont généralement trop rares et le choix des politiques à évaluer se fait souvent sans méthode. Dans la plupart des pays, le Parlement vote des mesures dont il ignore l'efficacité et il faut beaucoup de temps pour qu'il mette fin à celles qui sont inefficaces. C'est pourquoi les lois devaient comporter des « clauses de guillotine » mettant fin aux programmes votés après une certaine durée, à défaut d'une évaluation indépendante concluant à leur efficacité et d'un nouveau vote du parlement.

FIXER DES PRIORITÉS

Deuxièmement, il faut systématiser les revues des dépenses. Fixer des priorités entraîne des choix difficiles qu'il faut rendre explicites (par exemple, faut-il dépenser plus pour l'éducation et moins pour les retraites, ou bien investir dans les infrastructures ou dans la recherche ?). Dans un monde idéal, ces choix devraient faire l'objet de débats électoraux et parlementaires. Mais derrière chaque



ligne budgétaire se cache un groupe d'intérêt qui incite les responsables politiques à contourner les décisions difficiles. C'est pourquoi des revues des dépenses méthodiques sont utiles : elles obligent les responsables à mettre fins et moyens en cohérence et favorisent un processus de décision démocratique et informé.

UN BUDGET POUR LA MODERNISATION

Troisièmement, l'État devrait se doter d'un budget de modernisation. Comme le savent bien les entreprises, un changement en profondeur coûte souvent avant de porter ses fruits, parce qu'il nécessite d'investir dans une nouvelle technologie, de former les salariés ou de gagner le consentement des parties prenantes. Un budget dédié au financement des réformes serait un investissement judicieux.

Quatrièmement, l'État doit encourager l'innovation au sein du secteur public. Contrairement à des préjugés répandus, les collectivités territoriales et les organismes publics innovent. Ce qui fait défaut, c'est un mécanisme de sélection et de diffusion des meilleures innovations, qui joue un rôle analogue à celui du marché dans la sélection des nouveaux produits ou processus. Des méthodes d'amélioration de la qualité du service public peuvent rester inconnues pendant des années. Cela pourrait changer si l'État attribuait davantage de financements sur base de projet ou organisait des financements sur concours. Par exemple, les écoles et collèges situées dans les zones déshéritées devraient pouvoir soumettre leurs projets à des appels d'offre pour le financement de l'innovation dans l'éducation.

DONNER DAVANTAGE DE POUVOIRS AUX CITOYENS

Finalement, il faut donner davantage de pouvoir aux citoyens. Ils veulent d'un État agile qui sache adapter son fonctionnement aux besoins locaux. A l'ère numérique, ils attendent de lui qu'il adopte de nouveaux critères de vitesse, de fiabilité et de personnalisation. Ils contestent de plus en plus le point de vue traditionnel selon lequel efficacité et égalité implique de limiter les choix individuels. Ils veulent aussi que l'État soit ouvert, garantisse l'accès aux données et fournisse les moyens d'évaluer son efficacité.

Ces quelques leviers peuvent puissamment aider au changement. Les gouvernements sous pression budgétaire devraient les utiliser davantage pour conduire un reengineering de l'action publique. À défaut, il ne leur restera qu'à se résigner à la détérioration des services publics, avec pour conséquences un affaiblissement de la légitimité de l'État et du consentement à l'impôt.

Traduit de l'anglais par Patrice Horovitz

Jean Pisani-Ferry enseigne à la Hertie School of Governance de Berlin. Il est également commissaire général de *France Stratégie*. Cette chronique prend notamment appui sur le rapport *Quelle action publique pour demain ?* récemment publié par *France Stratégie*.

Copyright: Project Syndicate, 2015.
www.project-syndicate.org



Comment faire baisser les dépenses publiques?



Le gouvernement a demandé 50 milliards d'euros d'économie d'ici à 2017 (Loic Venance/AFP/Getty Images)

[Next image](#) [Previous image](#) [Enlarge](#) [Close](#)

Le gouvernement a demandé la semaine dernière un nouvel effort budgétaire de 50 milliards d'euros d'ici à 2017 à l'ensemble de ces ministères, exception faite de la Défense. Cette somme impressionnante pour le quidam, l'est cependant moins au regard des 1124 milliards d'euros de dépenses publiques annuelles. L'héritage administratif unique de la France, intégrant des structures de l'ancien régime et de la République en fait une des administrations les plus complexes à réformer. La récente étude du cabinet **France Stratégie** montre que la réduction des dépenses publiques en France n'arrive pas à remettre en question certains postes de dépenses par manque de vision stratégique d'ensemble, en préférant réduire proportionnellement toutes les dépenses à la même hauteur.

L'histoire unique de l'administration française

Faut-il le rappeler, notre pays est une des plus vieilles nations du monde. Ce qui en fait le pays le plus visité au monde, en fait aussi celui avec la plus ancienne administration. L'administration a subi trois régimes successifs dans sa récente histoire, ce qui a imprimé dans sa constitution un alliage de ses composantes.

De l'Ancien Régime, on peut retenir la mise en place de la fonction de l'État et de ses ministères. N'en déplaise aux idéaux de la révolution, l'administration française est née en grande partie pendant le Grand Siècle, lorsque Louis XIV posait les bases du rôle de l'État et de l'administration du pays.

De la République, pansant les maux de la révolution, naît la décentralisation des pouvoirs avec les collectivités territoriales et la protection sociale prélevant et redistribuant les revenus et les richesses. Le premier Empire travaillera à marier ces deux écoles et à normaliser les institutions avec la création des codes civil, pénal, du commerce et de procédure civile ainsi que la Cour de

cassation et le Conseil des Prud'hommes.

Où vont les dépenses publiques?

Aujourd'hui de cet héritage est né un réseau complexe de responsabilités administratives réparties entre l'État (26% des dépenses des administrations publiques), les organismes divers d'administration centrale (7%), les administrations publiques locales, i.e. les collectivités territoriales et communales (20,5%) et les administrations de Sécurité sociale (46,5%).

D'après une étude sur les dépenses publiques publiée en 2014 par l'Institut Montaigne, elles représentent 56,6% du PIB, contre 45% en moyenne dans les pays de l'OCDE. Selon le rapport, «un niveau de dépenses publiques élevé n'est pas nécessairement un problème en soi, si les recettes publiques permettent de couvrir ces dépenses sans recours à l'endettement public et sans peser sur la croissance du pays». Ce qui n'est pas le cas de la France qui se finance sur sa dette et les prélèvements obligatoires élevés (45,3% du PIB en 2012 contre 34% en moyenne pour l'OCDE).

D'après ce rapport, les dépenses liées à la couverture des risques sociaux ont augmenté de 5% entre 1995 et 2011 pour atteindre 641,10 milliards d'euros soit plus de la moitié (57,3%) du budget de l'État. Sur cette même période, les dépenses de la fonction d'État ont diminué de 11,2%.

Réforme budgétaire versus structurelle

Selon l'étude de **France Stratégie** parue le 27 avril, la France est le pays dont la structure des dépenses change le moins. Il apparaît que ce sont les pays qui sont les plus sélectifs (c'est à dire qui ont le plus fait évoluer les différents postes de l'administration) qui ont le plus réduit leurs dépenses publiques. Parmi un échantillon de 16 pays européens, la France se retrouve simplement à la dernière place, avec l'indice de sélectivité le plus bas à 4,5. C'est sur le poste des risques sociaux que la France a son indicateur le plus bas à 0,7.

Selon Vincent Aussilloux, chef du département Économie-Finances à **France Stratégie**, interviewé par Le Figaro, l'objectif de réduction des dépenses doit permettre «de faire un choix éclairé entre les différents postes et de définir des priorités, contrairement à la méthode du rabot qui réduit toutes les dépenses dans la même proportion, sans discernement, sans efficacité».



Quelle sélectivité dans la réduction des dépenses publiques?



Dans le prolongement du rapport "Quelle action publique pour demain ? Cinq objectifs, cinq leviers," publié mi-avril, **France Stratégie** publie une note qui analyse "quelle sélectivité dans les dépenses publiques?"

A partir d'un indicateur synthétique visant à évaluer le degré de sélectivité dans les choix d'évolution de la dépense publique, **France stratégie** distingue, sur la période 2009-2012, parmi les États ayant réduit leurs dépenses, ceux qui ont opéré des arbitrages sur la structure de leurs dépenses, en en réduisant certaines, jugées inefficaces ou simplement trop coûteuses, et en se concentrant sur celles jugées les plus essentielles et ceux qui, au contraire, ont réduit l'ensemble de leurs dépenses dans des proportions similaires sans réellement trancher.

Il montre que, sur la période étudiée, la France a en fait peu modifié la structure de sa dépense et a peu arbitré entre ses différentes dépenses publiques.

le détail de cette note :

<http://www.strategie.gouv.fr/presse/communiqués-de-presse/selectivite-reduction-depenses-publiques>



Comment Manuel Valls veut moderniser le modèle social

En février dernier, le premier ministre Manuel Valls (à droite), accompagné du ministre du Travail François Rebsamen, faisait part de son souhait d'«améliorer» le dialogue social. Crédits photo: STEPHANE DE SAKUTIN/AFP



C'est une mission très sensible que s'est vu confier il y a un mois, Jean-Denis Combrexelle, président de la section sociale du Conseil d'État et ex-directeur général du Travail. A la demande du premier ministre Manuel Valls, ce dernier est chargé de présider un groupe de travail censé réfléchir aux différents moyens d'«élargir la place de l'accord collectif dans notre droit du travail et la construction des normes sociales». Autrement dit, Jean-Denis Combrexelle et ses équipes devront déterminer les moyens de donner plus de marge de manœuvre aux entreprises pour déroger au droit du travail dans le cadre du dialogue social. Procédure de licenciement, 35 heures, salaire...le sujet est explosif.

La mission est installée ce lundi après-midi sous l'égide de **France Stratégie**, selon *Les Echos*. Après une série de consultations cet été auprès des partenaires sociaux et autres experts, ses conclusions sont attendues en septembre. Selon le quotidien, une dizaine d'experts du droit social seront chargés de plancher sur le sujet. Parmi eux, des juristes comme Jean-Emmanuel Ray ou encore le directeur général de l'association Dialogues, Jean-Dominique Simonpoli. La mission sera ouverte à l'international avec la présence d'un membre de la confédération allemande des syndicats et un professeur de droit italien.

Pour justifier le lancement de cette mission, Manuel Valls part d'un constat clair: «la place donnée à l'accord collectif par rapport à la loi dans le droit du travail est encore trop limitée. Le champ concerné reste restreint et (...) les partenaires sociaux ne se saisissent pas suffisamment des souplesses que la loi leur donne pour déroger au cadre réglementaire standard», écrit-il dans sa lettre de mission adressée à Jean-Denis Combrexelle. L'idée selon lui est donc de «faire une plus grande place à la négociation collective et en particulier à la négociations d'entreprise, pour une meilleure adaptabilité des normes aux besoins des entreprises ainsi qu'aux aspirations des salariés». Une «attention particulière» devra à ce titre être portée aux TPE et PME.

Dans cet optique, la mission Combrexelle est chargée de faire des propositions fortes «qui ne se limitent pas à des aménagements -utiles- du cadre législatif actuel» mais qui «ouvrent -pour la négociation interprofessionnelle des partenaires sociaux comme pour le gouvernement- des perspectives nouvelles et audacieuses, capables de moderniser en profondeur notre système de

relations sociales et pratique», souligne Manuel Valls. Pour le premier ministre, cette réforme à venir est le prolongement nécessaire à la loi Rebsamen sur le dialogue social, présentée en Conseil des ministres fin avril.

Ses conclusions très attendues devraient en tout cas relancer le débat sur l'inversion de la hiérarchie des normes. Ce principe, poussé par les plus libéraux, consiste à donner plus de poids au contrat par rapport à la loi. Un pas que ne semble pas complètement prêt à franchir le gouvernement. Dans *Les Echos*, l'entourage du premier ministre, assure que cette mission «ne vise pas à supprimer des pans du Code du travail pour les renvoyer aux entreprises, mais à permettre d'y déroger et de s'y adapter».



Comment Manuel Valls veut moderniser le modèle social

Le premier ministre a lancé une mission chargée de réfléchir à la place des accords collectifs par rapport à la loi dans le droit du travail. Installée ce lundi, cette dernière livrera ses propositions à l'automne.

C'est une mission très sensible que s'est vu confier il y a un mois, Jean-Denis Combrexelle, président de la section sociale du Conseil d'État et ex-directeur général du Travail. A la demande du premier ministre Manuel Valls, ce dernier est chargé de présider un groupe de travail censé réfléchir aux différents moyens d'«élargir la place de l'accord collectif dans notre droit du travail et la construction des normes sociales». Autrement dit, Jean-Denis Combrexelle et ses équipes devront déterminer les moyens de donner plus de marge de manœuvre aux entreprises pour déroger au droit du travail dans le cadre du dialogue social. Procédure de licenciement, 35 heures, salaire...le sujet est explosif.

La mission est installée ce lundi après-midi sous l'égide de **France Stratégie**, selon *Les Echos*. Après une série de consultations cet été auprès des partenaires sociaux et autres experts, ses conclusions sont attendues en septembre. Selon le quotidien, une dizaine d'experts du droit social seront chargés de plancher sur le sujet. Parmi eux, des juristes comme Jean-Emmanuel Ray ou encore le directeur général de l'association Dialogues, Jean-Dominique Simonpoli. La mission sera ouverte à l'international avec la présence d'un membre de la confédération allemande des syndicats et un professeur de droit italien.

Pour justifier le lancement de cette mission, Manuel Valls part d'un constat clair: «la place donnée à l'accord collectif par rapport à la loi dans le droit du travail est encore trop limitée. Le champ (...) Lire la suite sur Figaro.fr



France-Valls veut contourner les rigidités du marché du travail

* Près de 40.000 accords d'entreprise par an * Valls veut en faire un outil plus réactif que la loi * Propositions d'une mission d'experts attendues en septembre PARIS, 4 mai (Reuters) - Faute de majorité et de soutien syndical pour attaquer de front les rigidités du marché du travail, accusées d'être en partie responsables du chômage en France, le Premier ministre Manuel Valls est en quête d'une voie de contournement. Une mission chargée de réfléchir à l'élargissement du rôle de la négociation collective dans l'élaboration du droit du travail et des normes sociales a tenu lundi sa première réunion à **France Stratégie**, un think tank placé auprès de Matignon. Il y a actuellement environ 40.000 accords d'entreprises conclus chaque année en France. Mais "la place donnée à l'accord collectif par rapport à la loi dans le droit du travail en France est encore trop limitée", constate Manuel Valls dans la lettre de mission de son chef, le conseiller d'Etat Jean-Denis Combrexelle. "Les partenaires sociaux ne se saisissent pas suffisamment des souplesses que la loi leur donne pour déroger au cadre réglementaire 'standard'", ajoute-t-il. Pourtant, fait valoir le Premier ministre, la norme négociée, notamment dans les entreprises, est mieux à même de prendre en compte leur diversité économique et sociale. Les propositions demandées pour septembre au groupe d'experts dirigé par Jean-Denis Combrexelle viendront compléter le projet de loi sur la modernisation du dialogue social, que le gouvernement veut faire voter cet été par le Parlement. Selon l'exposé des motifs, ce texte entend remédier au formalisme du dialogue social dans les entreprises, qui entrave la recherche de solutions adaptée. C'est le préalable à un rôle accru des accords majoritaires négociés en entreprise, demandé par le patronat, Medef en tête. Mais l'échec, en janvier, des négociations des partenaires sociaux sur cette question a contraint le gouvernement à tenter de se tenir à égale distance du patronat et des syndicats et le résultat est loin des ambitions initiales. UNE DEMANDE DU MEDEF "Il faudra aller plus loin dans la réforme, pour donner plus de place au dialogue social de terrain, dans les entreprises et les branches professionnelles", admet le Premier ministre. L'objectif est une "meilleure adaptabilité des normes aux besoins des entreprises, ainsi qu'aux aspirations des salariés". Cela concerne notamment l'organisation et la durée du travail, ainsi que les rémunérations, même si Manuel Valls ne le dit pas aussi clairement dans la lettre de mission. Le Medef souhaite l'extension aux entreprises en phase de développement des dispositions prévues par les accords de maintien dans l'emploi, qui permettent à celles qui sont en difficulté de déroger temporairement à la loi, notamment en matière de durée du travail et de modération salariale. "Entre le tout Etat et le tout entreprise, il y a toute une gamme de possibles. La question est de savoir où on va mettre le curseur", estime de son côté Jean-Dominique Simonpoli, président de l'association Dialogues et membre de la mission Combrexelle. Cet ancien syndicaliste voit dans le développement des dérogations par voie d'accords collectifs un "processus assez inévitable" et une possibilité de développer les organisations syndicales et leurs activités. "Dès l'instant où on les responsabilise, on leur donne plus de pouvoir dans l'entreprise", a-t-il déclaré à Reuters. Manuel Valls invite la mission à porter une attention particulière aux PME et aux très petites entreprises (TPE), où la syndicalisation est faible, et à s'inspirer de l'articulation entre loi et accords collectifs dans les autres pays. Il lui demande aussi de faire preuve d'audace et ne pas se limiter à de simples aménagements du cadre législatif actuel. (Emmanuel Jarry) * Près de 40.000 accords d'entreprise par an * Valls veut en faire un outil plus réactif que la loi * Propositions d'une mission d'experts attendues en septembre PARIS, 4 mai (Reuters) - Faute de majorité et de soutien syndical pour attaquer de front les rigidités du marché du travail, accusées d'être en partie responsables du chômage en France, le Premier ministre Manuel Valls est en quête d'une voie de contournement. Une mission chargée de réfléchir à l'élargissement du rôle de la négociation collective dans l'élaboration du droit du travail et des normes sociales a tenu lundi sa première réunion à **France Stratégie**, un think tank placé auprès de Matignon. Il y a actuellement environ 40.000 accords d'entreprises conclus chaque année en France. Mais "la place donnée à l'accord collectif par rapport à la loi dans le droit du travail en France est encore trop limitée", constate Manuel Valls dans la lettre de mission de son chef, le conseiller d'Etat Jean-Denis Combrexelle. "Les

partenaires sociaux ne se saisissent pas suffisamment des souplesses que la loi leur donne pour déroger au cadre réglementaire 'standard'", ajoute-t-il. Pourtant, fait valoir le Premier ministre, la norme négociée, notamment dans les entreprises, est mieux à même de prendre en compte leur diversité économique et sociale. Les propositions demandées pour septembre au groupe d'experts dirigé par Jean-Denis Combexelle viendront compléter le projet de loi sur la modernisation du dialogue social, que le gouvernement veut faire voter cet été par le Parlement. Selon l'exposé des motifs, ce texte entend remédier au formalisme du dialogue social dans les entreprises, qui entrave la recherche de solutions adaptée. C'est le préalable à un rôle accru des accords majoritaires négociés en entreprise, demandé par le patronat, Medef en tête. Mais l'échec, en janvier, des négociations des partenaires sociaux sur cette question a contraint le gouvernement à tenter de se tenir à égale distance du patronat et des syndicats et le résultat est loin des ambitions initiales. UNE DEMANDE DU MEDEF "Il faudra aller plus loin dans la réforme, pour donner plus de place au dialogue social de terrain, dans les entreprises et les branches professionnelles", admet le Premier ministre. L'objectif est une "meilleure adaptabilité des normes aux besoins des entreprises, ainsi qu'aux aspirations des salariés". Cela concerne notamment l'organisation et la durée du travail, ainsi que les rémunérations, même si Manuel Valls ne le dit pas aussi clairement dans la lettre de mission. Le Medef souhaite l'extension aux entreprises en phase de développement des dispositions prévues par les accords de maintien dans l'emploi, qui permettent à celles qui sont en difficulté de déroger temporairement à la loi, notamment en matière de durée du travail et de modération salariale. "Entre le tout Etat et le tout entreprise, il y a toute une gamme de possibles. La question est de savoir où on va mettre le curseur", estime de son côté Jean-Dominique Simonpoli, président de l'association Dialogues et membre de la mission Combexelle. Cet ancien syndicaliste voit dans le développement des dérogations par voie d'accords collectifs un "processus assez inévitable" et une possibilité de développer les organisations syndicales et leurs activités. "Dès l'instant où on les responsabilise, on leur donne plus de pouvoir dans l'entreprise", a-t-il déclaré à Reuters. Manuel Valls invite la mission à porter une attention particulière aux PME et aux très petites entreprises (TPE), où la syndicalisation est faible, et à s'inspirer de l'articulation entre loi et accords collectifs dans les autres pays. Il lui demande aussi de faire preuve d'audace et ne pas se limiter à de simples aménagements du cadre législatif actuel. (Emmanuel Jarry)

Le Premier ministre installe la Commission "accords collectifs et travail" chargée d'élaborer des propositions pour renforcer la place des accords d'entreprises dans le droit du travail

En avril dernier, le Premier ministre, M. Manuel VALLS chargeait M. Jean-Denis COMBREXELLE, président de la section sociale du Conseil d'Etat et ancien directeur général du Travail, d'élaborer des propositions pour renforcer la place des accords d'entreprises dans le droit du travail (cf. "BQ" du 9 avril).

Pour ce faire, M. VALLS confie à M. COMBREXELLE la présidence d'un groupe de travail, installé à France Stratégie. Cette Commission "accords collectifs et travail" est composé d'experts et de praticiens, d'économistes et de juristes. Les propositions de la commission seront présentées à la fin du mois de septembre. Les objectifs qui lui sont assignés, et sa composition, ont été présentés hier.

Selon la lettre de mission du Premier ministre, adressée à M. COMBREXELLE, la Commission "accords collectifs et travail" aura donc pour mission d'engager une réflexion pour élargir la place de l'accord collectif dans notre droit du travail et la construction des normes sociales. Il s'agira, en particulier, de dégager des propositions pour "une meilleure adaptabilité des normes aux besoins des entreprises ainsi qu'aux aspirations des salariés". Les TPE/PME devront faire l'objet d'une "attention particulière", précise le Premier ministre. En outre, M. VALLS souhaite que les propositions de la Commission ouvrent aussi "des perspectives nouvelles et audacieuses", capables de moderniser "notre système de relations sociales et sa pratique". Il demande, en conséquence, des "recommandations de méthode sur la conduite de ce changement non seulement juridique mais aussi social et culturel".

La commission se réunira chaque lundi après-midi pour débattre des différentes thématiques liées au sujet : rôle de la négociation de branche et d'entreprise, conditions concrètes de la négociation et moyens d'accompagnement, en particulier dans les PME et TPE, lien entre la négociation collective et élaboration législative de la norme. La commission procédera également à des auditions, dont celles des partenaires sociaux.

Les membres de la Commission "accords collectifs et travail"

Présidée par M. Jean-Denis COMBREXELLE, la Commission "accords collectifs et travail" est composée de 15 membres : M. Paul-Henri ANTONMATTEI, professeur de droit à l'université de Montpellier 1 et avocat ; M. Yves BAROU, président de l'Association nationale pour la formation professionnelle des adultes (AFPA) ; M. Andreas BOTSCH, conseiller spécial du président de la Deutscher Gewerkschaftsbund (DGB), Confédération allemande des syndicats ; Mme Sylvie BRUNET, professeure associée à la Kedge Business School, membre du Conseil économique, social et environnemental (CESE) ; M. Pierre CAHUC, économiste, professeur à l'Ensaie-CREST et à l'Ecole polytechnique ; M. Michel DIDIER, président de COE – REXECODE ; Mme Françoise FAVENNEC-HÉRY, professeure de droit à l'université de Paris-II – Panthéon-Assas ; M. Pierre FERRACCI, président du groupe ALPHA ; Mme Annette JOBERT, directrice de recherche au CNRS, membre de l'IDHE (Institutions et dynamiques historiques de l'économie et de la société) ; M. Henri-José LEGRAND, avocat, LBBa ; M. Antoine LYON-CAEN, professeur de droit à l'université de Paris-Ouest – Nanterre La Défense ; Mme Sylvie PERETTI, directrice de l'organisation et des ressources humaines de Lafarge France ; M. Jean-Emmanuel RAY, professeur de droit à l'Ecole de droit de Paris-I – Sorbonne ; M. Henri ROUILLEAULT, consultant ; M. Jean-Dominique SIMONPOLI, directeur général de l'Association Dialogues ; M. Tiziano TREU, ancien ministre, professeur émérite en droit du travail à l'université de Milan.



Manuel Valls veut contourner les rigidités du marché du travail

Faute de majorité et de soutien syndical pour attaquer de front les rigidités du marché du travail, accusées d'être en partie responsables du chômage en France, le Premier ministre Manuel Valls est en quête d'une voie de contournement. Une mission chargée de réfléchir à l'élargissement du rôle de la négociation collective dans l'élaboration du droit du travail et des normes sociales a tenu lundi sa première réunion à **France Stratégie**, un think tank placé auprès de Matignon. Il y a actuellement environ 40.000 accords d'entreprises conclus chaque année en France. Mais "la place donnée à l'accord collectif par rapport à la loi dans le droit du travail en France est encore trop limitée", constate Manuel Valls dans la lettre de mission de son chef, le conseiller d'Etat Jean-Denis Combrexelle. "Les partenaires sociaux ne se saisissent pas suffisamment des souplesses que la loi leur donne pour déroger au cadre réglementaire 'standard'", ajoute-t-il. Pourtant, fait valoir le Premier ministre, la norme négociée, notamment dans les entreprises, est mieux à même de prendre en compte leur diversité économique et sociale. Les propositions demandées pour septembre au groupe d'experts dirigé par Jean-Denis Combrexelle viendront compléter le projet de loi sur la modernisation du dialogue social, que le gouvernement veut faire voter cet été par le Parlement. Selon l'exposé des motifs, ce texte entend remédier au formalisme du dialogue social dans les entreprises, qui entrave la recherche de solutions adaptées. C'est le préalable à un rôle accru des accords majoritaires négociés en entreprise, demandé par le patronat, Medef en tête. Mais l'échec, en janvier, des négociations des partenaires sociaux sur cette question a contraint le gouvernement à tenter de se tenir à égale distance du patronat et des syndicats et le résultat est loin des ambitions initiales. **UNE DEMANDE DU MEDEF** "Il faudra aller plus loin dans la réforme, pour donner plus de place au dialogue social de terrain, dans les entreprises et les branches professionnelles", admet le Premier ministre. L'objectif est une "meilleure adaptabilité des normes aux besoins des entreprises, ainsi qu'aux aspirations des salariés". Cela concerne notamment l'organisation et la durée du travail, ainsi que les rémunérations, même si Manuel Valls ne le dit pas aussi clairement dans la lettre de mission. Le Medef souhaite l'extension aux entreprises en phase de développement des dispositions prévues par les accords de maintien dans l'emploi, qui permettent à celles qui sont en difficulté de déroger temporairement à la loi, notamment en matière de durée du travail et de modération salariale. "Entre le tout Etat et le tout entreprise, il y a toute une gamme de possibles. La question est de savoir où on va mettre le curseur", estime de son côté Jean-Dominique Simonpoli, président de l'association Dialogues et membre de la mission Combrexelle. Cet ancien syndicaliste voit dans le développement des dérogations par voie d'accords collectifs un "processus assez inévitable" et une possibilité de développer les organisations syndicales et leurs activités. "Dès l'instant où on les responsabilise, on leur donne plus de pouvoir dans l'entreprise", a-t-il déclaré à Reuters. Manuel Valls invite la mission à porter une attention particulière aux PME et aux très petites entreprises (TPE), où la syndicalisation est faible, et à s'inspirer de l'articulation entre loi et accords collectifs dans les autres pays. Il lui demande aussi de faire preuve d'audace et ne pas se limiter à de simples aménagements du cadre législatif actuel. (Emmanuel Jarry)



France-Valls veut contourner les rigidités du marché du travail

- * Près de 40.000 accords d'entreprise par an
- * Valls veut en faire un outil plus réactif que la loi
- * Propositions d'une mission d'experts attendues en septembre

PARIS, 4 mai (Reuters) - Faute de majorité et de soutien syndical pour attaquer de front les rigidités du marché du travail, accusées d'être en partie responsables du chômage en France, le Premier ministre Manuel Valls est en quête d'une voie de contournement.

Une mission chargée de réfléchir à l'élargissement du rôle de la négociation collective dans l'élaboration du droit du travail et des normes sociales a tenu lundi sa première réunion à **France Stratégie**, un think tank placé auprès de Matignon.

Il y a actuellement environ 40.000 accords d'entreprises conclus chaque année en France.

Mais "la place donnée à l'accord collectif par rapport à la loi dans le droit du travail en France est encore trop limitée", constate Manuel Valls dans la lettre de mission de son chef, le conseiller d'Etat Jean-Denis Combexelle.

"Les partenaires sociaux ne se saisissent pas suffisamment des souplesses que la loi leur donne pour déroger au cadre réglementaire 'standard'", ajoute-t-il.

Pourtant, fait valoir le Premier ministre, la norme négociée, notamment dans les entreprises, est mieux à même de prendre en compte leur diversité économique et sociale.

Les propositions demandées pour septembre au groupe d'experts dirigé par Jean-Denis Combexelle viendront compléter le projet de loi sur la modernisation du dialogue social, que le gouvernement veut faire voter cet été par le Parlement.

Selon l'exposé des motifs, ce texte entend remédier au formalisme du dialogue social dans les entreprises, qui entrave la recherche de solutions adaptées.

C'est le préalable à un rôle accru des accords majoritaires négociés en entreprise, demandé par le patronat, Medef en tête.

Mais l'échec, en janvier, des négociations des partenaires sociaux sur cette question a contraint le gouvernement à tenter de se tenir à égale distance du patronat et des syndicats et le résultat est loin des ambitions initiales.

UNE DEMANDE DU MEDEF

"Il faudra aller plus loin dans la réforme, pour donner plus de place au dialogue social de terrain, dans les entreprises et les branches professionnelles", admet le Premier ministre.

L'objectif est une "meilleure adaptabilité des normes aux besoins des entreprises, ainsi qu'aux aspirations des salariés".

Cela concerne notamment l'organisation et la durée du travail, ainsi que les rémunérations, même si Manuel Valls ne l'a dit pas aussi clairement dans la lettre de mission.

Le Medef souhaite l'extension aux entreprises en phase de développement des dispositions prévues par les accords de maintien dans l'emploi, qui permettent à celles qui sont en difficulté de déroger temporairement à la loi, notamment en matière de durée du travail et de modulation salariale.

"Entre le tout Etat et le tout entreprise, il y a toute une gamme de possibles. La question est de savoir où on va mettre le curseur", estime de son côté Jean-Dominique Simonpoli, président de l'association Dialogues et membre de la mission Combexelle.

Cet ancien syndicaliste voit dans le développement des dérogations par voie d'accords collectifs un

"processus assez inévitable" et une possibilité de développer les organisations syndicales et leurs activités.

"Dès l'instant où on les responsabilise, on leur donne plus de pouvoir dans l'entreprise", a-t-il déclaré à Reuters.

Manuel Valls invite la mission à porter une attention particulière aux PME et aux très petites entreprises (TPE), où la syndicalisation est faible, et à s'inspirer de l'articulation entre loi et accords collectifs dans les autres pays.

Il lui demande aussi de faire preuve d'audace et ne pas se limiter à de simples aménagements du cadre législatif actuel.

(Emmanuel Jarry)

FAITS ET TENDANCES

Le Premier ministre installe la Commission "accords collectifs et travail" chargée d'élaborer des propositions pour renforcer la place des accords d'entreprises dans le droit du travail

En avril dernier, le Premier ministre Manuel VALLS chargeait M. Jean-Denis COMBREXELLE, président de la section sociale du Conseil d'Etat et ancien directeur général du Travail, d'élaborer des propositions pour renforcer la place des accords d'entreprises dans le droit du travail (cf. CE du 9/04/2015). Pour ce faire, M. VALLS confie à M. COMBREXELLE la présidence d'un groupe de travail, installé à France Stratégie. Cette Commission "accords collectifs et travail" est composée d'experts et de praticiens, d'économistes et de juristes. Les propositions de la commission seront présentées à la fin du mois de septembre. Les objectifs qui lui sont assignés, et sa composition, ont été présentés hier.

Selon la lettre de mission du Premier ministre, adressée à M. COMBREXELLE, la Commission "accords collectifs et travail" aura donc pour mission d'engager une réflexion pour élargir la place de l'accord collectif dans notre droit du travail et la construction des normes sociales. Il s'agira, en particulier, de dégager des propositions pour "une meilleure adaptabilité des normes aux besoins des entreprises ainsi qu'aux aspirations des salariés". Les TPE/PME devront faire l'objet d'une "attention particulière", précise le Premier ministre. En outre, M. VALLS souhaite que les propositions de la Commission ouvrent aussi "des perspectives nouvelles et audacieuses", capables de moderniser "notre système de relations sociales et sa pratique". Il demande, en conséquence, des "recommandations de méthode sur la conduite de ce changement non seulement juridique mais aussi social et culturel".

La commission se réunira chaque lundi après-midi pour débattre des différentes thématiques liées au sujet : rôle de la négociation de branche et d'entreprise, conditions concrètes de la négociation et moyens d'accompagnement, en particulier dans les PME et TPE, lien entre la négociation collective et élaboration législative de la norme. La commission procédera également à des audits, dont celles des partenaires sociaux.

Les membres de la Commission "accords collectifs et travail"

Présidée par M. Jean-Denis COMBREXELLE, la Commission "accords collectifs et travail" est composée de 15 membres : M. Paul-Henri ANTONMATTEI, professeur de droit à l'université de Montpellier 1 et avocat ; M. Yves BAROU, président de l'Association nationale pour la formation professionnelle des adultes (AFPA) ; M. Andreas BOTSCH, conseiller spécial du président de la Deutscher Gewerkschaftsbund (DGB), Confédération allemande des syndicats ; Mme Sylvie BRUNET, professeure associée à la Kedge Business School, membre du Conseil économique, social et environnemental (CESE) ; M. Pierre CAHUC, économiste, professeur à l'Ensaie-CREST et à l'École polytechnique ; M. Michel DIDIER, président de COE – REXECODE ; Mme Françoise FAVENNEC-HERY, professeure de droit à l'université de Paris-II – Panthéon-Assas ; M. Pierre FERRACCI, président du groupe ALPHA ; Mme Annette JOBERT, directrice de recherche au CNRS, membre de l'IDHE (Institutions et dynamiques historiques de l'économie et de la société) ; M. Henri-José LEGRAND, avocat, LBBa ; M. Antoine LYON-CAEN, professeur de droit à l'université de Paris-Ouest – Nanterre La Défense ; Mme Sylvie PERETTI, directrice de l'organisation et des ressources



humaines de Lafarge France ; M. Jean-Emmanuel RAY, professeur de droit à l'Ecole de droit de Paris-I – Sorbonne ; M. Henri ROUILLEAULT, consultant ; M. Jean-Dominique SIMONPOLI, directeur général de l'Association Dialogues ; M. Tiziano TREU, ancien ministre, professeur émérite en droit du travail à l'université de Milan.

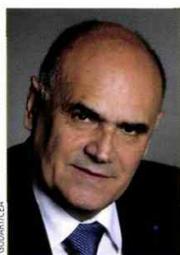


HOMMES & NORMES

HOMMES & NORMES

Rubrique réalisée par Jean-Claude TOURNEUR

SCIENCES La gouvernance 2015-2016 de l'Académie des technologies



Alain Bugat



Alain Bravo

L'Académie des technologies dispose depuis le début de l'année de nouveaux membres, qu'il s'agisse de son bureau, de son conseil académique, des comités, ainsi que des présidences de commissions, pour la période 2015-2016.

Alain Bugat, jusqu'alors vice-président, a été élu président pour un mandat de deux ans (2015-2016). Il a succédé à ce poste à Gérard Roucairol.

Diplômé de l'École polytechnique et de l'École nationale supérieure des technologies avancées, Alain Bugat a mené une carrière entièrement consacrée aux technologies avancées, soit au sein de la recherche publique, soit au sein d'entreprises industrielles, avec deux dominantes : l'énergie nucléaire et les énergies renouvelables, et les technologies de l'information.

Administrateur général du Commissariat à l'énergie atomique de 2003 à 2009, Alain Bugat établit en 2004 un nouveau plan stratégique afin de redéfinir le profil du CEA à horizon 2014. Celui-ci comprend un programme de plus d'un milliard d'euros pour la construction de nouvelles installations nucléaires. Dans la même

période, il finalise le programme de démantèlement de la totalité des anciennes installations civiles et militaires du cycle du combustible nucléaire ainsi que la mise en place des fonds dédiés (9 milliards d'euros). Sous son impulsion, le CEA développe ses activités dans les domaines des technologies de l'information, des sciences de la matière, des sciences de la vie et de la santé, avec la création notamment en 2006 de NeuroSpin, centre de neuro-imagerie médicale par résonance magnétique nucléaire (IRM). Dans le domaine de l'énergie, le CEA élargit son champ d'action aux énergies renouvelables de haute technologie, ce que consacre le changement de nom de l'établissement public, qui devient en 2010 le Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives.

Vice-président de la plateforme européenne sur l'hydrogène et les piles à combustible (2003-2008), Alain Bugat a été cofondateur de l'Alliance de recherche européenne de l'énergie. Il est actuellement membre du conseil d'administration du groupe SNEF.

Il fonde en 2009 NucAdvisor et préside jusqu'à fin 2014 cette société dédiée au conseil, à l'expertise et à l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour les grands programmes nucléaires et pour les programmes de démantèlement, en France et à l'exportation (Jordanie, Koweït, Afrique du Sud, Vietnam, Japon, etc.).

Alain Bravo est nommé vice-président. X-Télécom, ingénieur général des télécommunications, Alain Bravo a été délégué général de l'Académie en 2013 et 2014.

Olivier Appert, P-DG d'IFP Énergies nouvelles, lui succède à ce poste.

Alain Bravo débute sa carrière en 1970 et exerce pendant quinze ans au ministère des Postes et Télécommunications. En 1985, il rejoint la Compagnie générale des eaux, où il crée la Société française de radiotéléphonie (SFR), dont il est P-DG de 1988 à 1992. En 1995, il crée Siris, intégré par la suite dans le groupe Numéricable-SFR.

Fin 1995, il rejoint Alcatel en tant que président de la division réseaux mobiles. Il devient directeur de la recherche et de la technologie en 1998 et quitte Alcatel en 2001. La même année, il crée Abhexis, société de conseil en transfert de technologie, et à ce titre dirige à l'Association nationale de la recherche et de la technologie (ANRT) l'opération Futuris, prospective sur le système français de recherche et d'innovation (2003-2004).

Il est directeur général de l'école d'ingénieurs Supélec de 2004 à 2013. De mars à octobre 2007, puis de novembre 2008 à avril 2009, il préside la Fondation de coopération scientifique Digiteo-Triangle de la physique (devenue en 2011 Fondation de coopération scientifique Campus Paris-Saclay).

Coauteur du livre *Avenirs de la recherche et de l'innovation en France* (La Documentation française, 2005), il a présidé le groupe de travail du Conseil d'analyse stratégique auteur du rapport « La société et l'économie à l'aune de la révolution numérique » en 2009, et le panel d'experts européens qui a publié le rapport d'évaluation à mi-parcours du programme FP7 ICT « Catalysing European competitiveness in a globalising world » (CEE, DG InfSo, 2010). ■



Manuel Valls veut contourner les rigidités du marché du travail



PARIS (Reuters) - Faute de majorité et de soutien syndical pour attaquer de front les rigidités du marché du travail, accusées d'être en partie responsables du chômage en France, le Premier ministre Manuel Valls est en quête d'une voie de contournement.

Une mission chargée de réfléchir à l'élargissement du rôle de la négociation collective dans l'élaboration du droit du travail et des normes sociales a tenu lundi sa première réunion à **France Stratégie**, un think tank placé auprès de Matignon.

Il y a actuellement environ 40.000 accords d'entreprises conclus chaque année en France.

Mais "la place donnée à l'accord collectif par rapport à la loi dans le droit du travail en France est encore trop limitée", constate Manuel Valls dans la lettre de mission de son chef, le conseiller d'Etat Jean-Denis Combexelle.

"Les partenaires sociaux ne se saisissent pas suffisamment des souplesses que la loi leur donne pour déroger au cadre réglementaire 'standard'", ajoute-t-il.

Pourtant, fait valoir le Premier ministre, la norme négociée, notamment dans les entreprises, est mieux à même de prendre en compte leur diversité économique et sociale.

Les propositions demandées pour septembre au groupe d'experts dirigé par Jean-Denis Combexelle viendront compléter le projet de loi sur la modernisation du dialogue social, que le gouvernement veut faire voter cet été par le Parlement.

Selon l'exposé des motifs, ce texte entend remédier au formalisme du dialogue social dans les entreprises, qui entrave la recherche de solutions adaptées.

C'est le préalable à un rôle accru des accords majoritaires négociés en entreprise, demandé par le patronat, Medef en tête.

Mais l'échec, en janvier, des négociations des partenaires sociaux sur cette question a contraint le gouvernement à tenter de se tenir à égale distance du patronat et des syndicats et le résultat est loin des ambitions initiales.

UNE DEMANDE DU MEDEF

"Il faudra aller plus loin dans la réforme, pour donner plus de place au dialogue social de terrain, dans les entreprises et les branches professionnelles", admet le Premier ministre.

L'objectif est une "meilleure adaptabilité des normes aux besoins des entreprises, ainsi qu'aux aspirations des salariés".

Cela concerne notamment l'organisation et la durée du travail, ainsi que les rémunérations, même

si Manuel Valls ne le dit pas aussi clairement dans la lettre de mission.

Le Medef souhaite l'extension aux entreprises en phase de développement des dispositions prévues par les accords de maintien dans l'emploi, qui permettent à celles qui sont en difficulté de déroger temporairement à la loi, notamment en matière de durée du travail et de modération salariale.

"Entre le tout Etat et le tout entreprise, il y a toute une gamme de possibles. La question est de savoir où on va mettre le curseur", estime de son côté Jean-Dominique Simonpoli, président de l'association Dialogues et membre de la mission Combrexelle.

Cet ancien syndicaliste voit dans le développement des dérogations par voie d'accords collectifs un "processus assez inévitable" et une possibilité de développer les organisations syndicales et leurs activités.

"Dès l'instant où on les responsabilise, on leur donne plus de pouvoir dans l'entreprise", a-t-il déclaré à Reuters.

Manuel Valls invite la mission à porter une attention particulière aux PME et aux très petites entreprises (TPE), où la syndicalisation est faible, et à s'inspirer de l'articulation entre loi et accords collectifs dans les autres pays.

Il lui demande aussi de faire preuve d'audace et ne pas se limiter à de simples aménagements du cadre législatif actuel.

(Emmanuel Jarry)



Comment Manuel Valls veut moderniser le modèle social

C'est une mission très sensible que s'est vu confier il y a un mois, Jean-Denis Combrexelle, président de la section sociale du Conseil d'État et ex-directeur général du Travail. A la demande du premier ministre Manuel Valls, ce dernier est chargé de présider un groupe de travail censé réfléchir aux différents moyens d'«élargir la place de l'accord collectif dans notre droit du travail et la construction des normes sociales». Autrement dit, Jean-Denis Combrexelle et ses équipes devront déterminer les moyens de donner plus de marge de manœuvre aux entreprises pour déroger au droit du travail dans le cadre du dialogue social. Procédure de licenciement, 35 heures, salaire...le sujet est explosif.

La mission est installée ce lundi après-midi sous l'égide de **France Stratégie**, selon Les Echos. Après une série de consultations cet été auprès des partenaires sociaux et autres experts, ses conclusions sont attendues en septembre. Selon le quotidien, une dizaine d'experts du droit social seront chargés de plancher sur le sujet. Parmi eux, des juristes comme Jean-Emmanuel Ray ou encore le directeur général de l'association Dialogues, Jean-Dominique Simonpoli. La mission sera ouverte à l'international avec la présence d'un membre de la confédération allemande des syndicats et un professeur de droit italien.

Pour justifier le lancement de cette mission, Manuel Valls part d'un constat clair: «la place donnée à l'accord collectif par rapport à la loi dans le droit du travail est encore trop limitée. Le champ concerné reste restreint et (...) les partenaires sociaux ne se saisissent pas suffisamment des souplesses que la loi leur donne pour déroger au cadre réglementaire standard», écrit-il dans sa lettre de mission adressée à Jean-Denis Combrexelle. L'idée selon lui est donc de «faire une plus grande place à la négociation collective et en particulier à la négociations d'entreprise, pour une meilleure adaptabilité des normes aux besoin des entreprises ainsi qu'aux aspirations des salariés». Une «attention particulière» devra à ce titre être portée aux TPE et PME.

Dans cet optique, la mission Combrexelle est chargée de faire des propositions fortes «qui ne se limitent pas à des aménagements -utiles- du cadre législatif actuel» mais qui «ouvrent -pour la négociation interprofessionnelle des partenaires sociaux comme pour le gouvernement- des perspectives nouvelles et audacieuses, capables de moderniser en profondeur notre système de relations sociales et pratique», souligne Manuel Valls. Pour le premier ministre, cette réforme à venir est le prolongement nécessaire à la loi Rebsamen sur le dialogue social, présentée en Conseil des ministres fin avril.

Ses conclusions très attendues devraient en tout cas relancer le débat sur l'inversion de la hiérarchie des normes. Ce principe, poussé par les plus libéraux, consiste à donner plus de poids au contrat par rapport à la loi. Un pas que ne semble pas complètement prêt à franchir le gouvernement. Dans Les Echos, l'entourage du premier ministre, assure que cette mission «ne vise pas à supprimer des pans du Code du travail pour les renvoyer aux entreprises, mais à permettre d'y déroger et de s'y adapter».



Manuel Valls veut contourner les rigidités du marché du travail

Une mission chargée de réfléchir à l'élargissement du rôle de la négociation collective dans l'élaboration du droit du travail et des normes sociales a tenu lundi sa première réunion à **France Stratégie**, un think tank placé auprès de Matignon.

Il y a actuellement environ 40.000 accords d'entreprises conclus chaque année en France.

Mais "la place donnée à l'accord collectif par rapport à la loi dans le droit du travail en France est encore trop limitée", constate Manuel Valls dans la lettre de mission de son chef, le conseiller d'Etat Jean-Denis Combrexelle.

"Les partenaires sociaux ne se saisissent pas suffisamment des souplesses que la loi leur donne pour déroger au cadre réglementaire 'standard'", ajoute-t-il.

Pourtant, fait valoir le Premier ministre, la norme négociée, notamment dans les entreprises, est mieux à même de prendre en compte leur diversité économique et sociale.

Les propositions demandées pour septembre au groupe d'experts dirigé par Jean-Denis Combrexelle viendront compléter le projet de loi sur la modernisation du dialogue social, que le gouvernement veut faire voter cet été par le Parlement.

Selon l'exposé des motifs, ce texte entend remédier au formalisme du dialogue social dans les entreprises, qui entrave la recherche de solutions adaptées.

C'est le préalable à un rôle accru des accords majoritaires négociés en entreprise, demandé par le patronat, Medef en tête.

Mais l'échec, en janvier, des négociations des partenaires sociaux sur cette question a contraint le gouvernement à tenter de se tenir à égale distance du patronat et des syndicats et le résultat est loin des ambitions initiales.

Une demande du Medef

"Il faudra aller plus loin dans la réforme, pour donner plus de place au dialogue social de terrain, dans les entreprises et les branches professionnelles", admet le Premier ministre.

L'objectif est une "meilleure adaptabilité des normes aux besoins des entreprises, ainsi qu'aux aspirations des salariés".

Cela concerne notamment l'organisation et la durée du travail, ainsi que les rémunérations, même si Manuel Valls ne le dit pas aussi clairement dans la lettre de mission.

Le Medef souhaite l'extension aux entreprises en phase de développement des dispositions prévues par les accords de maintien dans l'emploi, qui permettent à celles qui sont en difficulté de déroger temporairement à la loi, notamment en matière de durée du travail et de modération salariale.

"Entre le tout Etat et le tout entreprise, il y a toute une gamme de possibles. La question est de savoir où on va mettre le curseur", estime de son côté Jean-Dominique Simonpoli, président de l'association Dialogues et membre de la mission Combrexelle.

Cet ancien syndicaliste voit dans le développement des dérogations par voie d'accords collectifs un "processus assez inévitable" et une possibilité de développer les organisations syndicales et leurs activités.

"Dès l'instant où on les responsabilise, on leur donne plus de pouvoir dans l'entreprise", a-t-il déclaré à Reuters.

Manuel Valls invite la mission à porter une attention particulière aux PME et aux très petites entreprises (TPE), où la syndicalisation est faible, et à s'inspirer de l'articulation entre loi et

accords collectifs dans les autres pays.

Il lui demande aussi de faire preuve d'audace et ne pas se limiter à de simples aménagements du cadre législatif actuel.



Manuel Valls veut contourner les rigidités du marché du travail

PARIS (Reuters) - Faute de majorité et de soutien syndical pour attaquer de front les rigidités du marché du travail, accusées d'être en partie responsables du chômage en France, le Premier ministre Manuel Valls est en quête d'une voie de contournement.

Une mission chargée de réfléchir à l'élargissement du rôle de la négociation collective dans l'élaboration du droit du travail et des normes sociales a tenu lundi sa première réunion à **France Stratégie**, un think tank placé auprès de Matignon.

"Ma conviction profonde est que la négociation de branche ou d'entreprise est un des leviers importants de l'adaptation de notre modèle social et économique", a déclaré à la presse son président, le conseiller d'Etat Jean-Denis Combrexelle.

"Elle permet une meilleure adaptation que la loi générale", ajoute cet expert, pour qui "il y a un sentiment d'urgence".

Il y a environ 40.000 accords d'entreprises conclus chaque année en France. Mais dans la lettre de mission de Jean-Denis Combrexelle, Manuel Valls juge "trop limitée" la place qui leur est donnée dans l'élaboration du droit du travail.

"Les partenaires sociaux ne se saisissent pas suffisamment des souplesses que la loi leur donne pour déroger au cadre réglementaire 'standard'", alors que la norme négociée peut mieux prendre en compte la diversité des entreprises, écrit-il.

Les propositions attendues en septembre de ce groupe d'experts complèteront le projet de loi sur la modernisation du dialogue social, que le gouvernement veut faire voter cet été.

Ce texte entend remédier au formalisme du dialogue social en entreprise, qui entrave la recherche de solutions adaptées.

C'est le préalable à un rôle accru des accords majoritaires négociés en entreprise demandé par le patronat, Medef en tête.

L'échec en janvier des partenaires sociaux à s'entendre sur cette question a obligé le gouvernement à reprendre la main mais le résultat est loin des ambitions initiales.

"Il faudra aller plus loin dans la réforme, pour donner plus de place au dialogue social de terrain, dans les entreprises et les branches professionnelles", admet le Premier ministre.

L'objectif est une "meilleure adaptabilité des normes aux besoins des entreprises, ainsi qu'aux aspirations des salariés".

Cela concerne notamment l'organisation et la durée du travail ainsi que les rémunérations, même si Manuel Valls ne le dit pas aussi clairement dans la lettre de mission.

Le Medef souhaite notamment l'extension aux entreprises en phase de développement des dispositions prévues par les accords de maintien dans l'emploi, qui permettent à celles qui sont en difficulté de déroger temporairement à la loi, notamment en matière de durée du travail et de modération salariale.

"Entre le tout Etat et le tout entreprise, il y a toute une gamme de possibles. La question est de savoir où on va mettre le curseur", estime de son côté Jean-Dominique Simonpoli, président de l'association Dialogues et membre de la mission Combrexelle.

Cet ex-syndicaliste voit dans le développement des accords collectifs un "processus assez inévitable" et une possibilité de développer les organisations syndicales et leurs activités.

"Dès l'instant où on les responsabilise, on leur donne plus de pouvoir dans l'entreprise", a-t-il déclaré à Reuters.

Manuel Valls invite la mission à faire preuve d'audace et à ne pas se limiter à de simples aménagements du cadre législatif.

Il lui demande de porter une attention particulière aux PME et très petites entreprises, où la syndicalisation est faible et à s'inspirer de ce qui se fait dans d'autres pays.

Dans les grandes entreprises, il y a déjà une pratique et une capacité de négociation des deux côtés. Dans les PME, "c'est moins évident", dit Jean-Denis Combrexelle, pour qui il faudra sans doute inventer des modes de négociation dérogatoires et donner la priorité aux accords de branche pour les plus petites.

"L'idée n'est pas de construire une usine à gaz", assure-t-il, non sans ajouter cette mise en garde : accroître la place de la négociation collective aura des conséquences concrètes pour l'Etat et les partenaires sociaux.

"On ne peut pas dire qu'on est pour l'accord de branche avec 1.000 branches, ce n'est pas sérieux", explique-t-il. "Et si on donne davantage de place aux accords d'entreprise, ça veut dire pour les délégués syndicaux une formation adaptée."

(Emmanuel Jarry)



Manuel Valls veut contourner les rigidités du marché du travail

PARIS (Reuters) - Faute de majorité et de soutien syndical pour attaquer de front les rigidités du marché du travail, accusées d'être en partie responsables du chômage en France, le Premier ministre Manuel Valls est en quête d'une voie de contournement. Une mission chargée de réfléchir à l'élargissement du rôle de la négociation collective dans l'élaboration du droit du travail et des normes sociales a tenu lundi sa première réunion à **France Stratégie**, un think tank placé auprès de Matignon. Il y a actuellement environ 40.000 accords d'entreprises conclus chaque année en France. Mais "la place donnée à l'accord collectif par rapport à la loi dans le droit du travail en France est encore trop limitée", constate Manuel Valls dans la lettre de mission de son chef, le conseiller d'Etat Jean-Denis Combexelle. "Les partenaires sociaux ne se saisissent pas suffisamment des souplesses que la loi leur donne pour déroger au cadre réglementaire 'standard'", ajoute-t-il. Pourtant, fait valoir le Premier ministre, la norme négociée, notamment dans les entreprises, est mieux à même de prendre en compte leur diversité économique et sociale. Les propositions demandées pour septembre au groupe d'experts dirigé par Jean-Denis Combexelle viendront compléter le projet de loi sur la modernisation du dialogue social, que le gouvernement veut faire voter cet été par le Parlement. Selon l'exposé des motifs, ce texte entend remédier au formalisme du dialogue social dans les entreprises, qui entrave la recherche de solutions adaptées. C'est le préalable à un rôle accru des accords majoritaires négociés en entreprise, demandé par le patronat, Medef en tête. Suite...



Manuel Valls veut contourner les rigidités du marché du travail



PARIS (Reuters) - Faute de majorité et de soutien syndical pour attaquer de front les rigidités du marché du travail, accusées d'être en partie responsables du chômage en France, le Premier ministre Manuel Valls est en quête d'une voie de contournement.

Une mission chargée de réfléchir à l'élargissement du rôle de la négociation collective dans l'élaboration du droit du travail et des normes sociales a tenu lundi sa première réunion à **France Stratégie**, un think tank placé auprès de Matignon.

"Ma conviction profonde est que la négociation de branche ou d'entreprise est un des leviers importants de l'adaptation de notre modèle social et économique", a déclaré à la presse son président, le conseiller d'Etat Jean-Denis Combrexelle.

"Elle permet une meilleure adaptation que la loi générale", ajoute cet expert, pour qui "il y a un sentiment d'urgence".

Il y a environ 40.000 accords d'entreprises conclus chaque année en France. Mais dans la lettre de mission de Jean-Denis Combrexelle, Manuel Valls juge "trop limitée" la place qui leur est donnée dans l'élaboration du droit du travail.

"Les partenaires sociaux ne se saisissent pas suffisamment des souplesses que la loi leur donne pour déroger au cadre réglementaire 'standard'", alors que la norme négociée peut mieux prendre en compte la diversité des entreprises, écrit-il.

Les propositions attendues en septembre de ce groupe d'experts compléteront le projet de loi sur la modernisation du dialogue social, que le gouvernement veut faire voter cet été.

Ce texte entend remédier au formalisme du dialogue social en entreprise, qui entrave la recherche de solutions adaptées.

C'est le préalable à un rôle accru des accords majoritaires négociés en entreprise demandé par le patronat, Medef en tête.

L'échec en janvier des partenaires sociaux à s'entendre sur cette question a obligé le gouvernement à reprendre la main mais le résultat est loin des ambitions initiales.

"Il faudra aller plus loin dans la réforme, pour donner plus de place au dialogue social de terrain, dans les entreprises et les branches professionnelles", admet le Premier ministre.

L'objectif est une "meilleure adaptabilité des normes aux besoins des entreprises, ainsi qu'aux aspirations des salariés".

Cela concerne notamment l'organisation et la durée du travail ainsi que les rémunérations, même si Manuel Valls ne le dit pas aussi clairement dans la lettre de mission.

Le Medef souhaite notamment l'extension aux entreprises en phase de développement des dispositions prévues par les accords de maintien dans l'emploi, qui permettent à celles qui sont en difficulté de déroger temporairement à la loi, notamment en matière de durée du travail et de modération salariale.

"Entre le tout Etat et le tout entreprise, il y a toute une gamme de possibles. La question est de savoir où on va mettre le curseur", estime de son côté Jean-Dominique Simonpoli, président de l'association Dialogues et membre de la mission Combrexelle.

Cet ex-syndicaliste voit dans le développement des accords collectifs un "processus assez inévitable" et une possibilité de développer les organisations syndicales et leurs activités.

"Dès l'instant où on les responsabilise, on leur donne plus de pouvoir dans l'entreprise", a-t-il déclaré à Reuters.

Manuel Valls invite la mission à faire preuve d'audace et à ne pas se limiter à de simples aménagements du cadre législatif.

Il lui demande de porter une attention particulière aux PME et très petites entreprises, où la syndicalisation est faible et à s'inspirer de ce qui se fait dans d'autres pays.

Dans les grandes entreprises, il y a déjà une pratique et une capacité de négociation des deux côtés. Dans les PME, "c'est moins évident", dit Jean-Denis Combrexelle, pour qui il faudra sans doute inventer des modes de négociation dérogatoires et donner la priorité aux accords de branche pour les plus petites.

"L'idée n'est pas de construire une usine à gaz", assure-t-il, non sans ajouter cette mise en garde : accroître la place de la négociation collective aura des conséquences concrètes pour l'Etat et les partenaires sociaux.

"On ne peut pas dire qu'on est pour l'accord de branche avec 1.000 branches, ce n'est pas sérieux", explique-t-il. "Et si on donne davantage de place aux accords d'entreprise, ça veut dire pour les délégués syndicaux une formation adaptée."

(Emmanuel Jarry)



France-Valls veut contourner les rigidités du marché du travail

* Près de 40.000 accords d'entreprise par an

* Valls veut en faire un outil plus réactif que la loi

* Propositions d'une mission d'experts attendues en septembre (Avec déclarations Jean-Denis Combexelle, précisions)

Faute de majorité et de soutiens syndical pour attaquer de front les rigidités du marché du travail, accusées d'être en partie responsables du chômage en France, le Premier ministre Manuel Valls est en quête d'une voie de contournement.

Une mission chargée de réfléchir à l'élargissement du rôle de la négociation collective dans l'élaboration du droit du travail et des normes sociales a tenu lundi sa première réunion à **France Stratégie**, un think tank placé auprès de Matignon.

"Ma conviction profonde est que la négociation de branche ou d'entreprise est un des leviers importants de l'adaptation de notre modèle social et économique", a déclaré à la presse son président, le conseiller d'Etat Jean-Denis Combexelle.

"Elle permet une meilleure adaptation que la loi générale", ajoute cet expert, pour qui "il y a un sentiment d'urgence".

Il y a environ 40.000 accords d'entreprises conclus chaque année en France. Mais dans la lettre de mission de Jean-Denis Combexelle, Manuel Valls juge "trop limitée" la place qui leur est donnée dans l'élaboration du droit du travail.

"Les partenaires sociaux ne se saisissent pas suffisamment des souplesses que la loi leur donne pour déroger au cadre réglementaire 'standard'", alors que la norme négociée peut mieux prendre en compte la diversité des entreprises, écrit-il.

Les propositions attendues en septembre de ce groupe d'experts complèteront le projet de loi sur la modernisation du dialogue social, que le gouvernement veut faire voter cet été.

Ce texte entend remédier au formalisme du dialogue social en entreprise, qui entrave la recherche de solutions adaptées.

C'est le préalable à un rôle accru des accords majoritaires négociés en entreprise demandé par le patronat, Medef en tête.

L'échec en janvier des partenaires sociaux à s'entendre sur cette question a obligé le gouvernement à reprendre la main mais le résultat est loin des ambitions initiales.

"Il faudra aller plus loin dans la réforme, pour donner plus de place au dialogue social de terrain, dans les entreprises et les branches professionnelles", admet le Premier ministre.

L'objectif est une "meilleure adaptabilité des normes aux besoins des entreprises, ainsi qu'aux aspirations des salariés".

Cela concerne notamment l'organisation et la durée du travail ainsi que les rémunérations, même si Manuel Valls ne l'a dit pas aussi clairement dans la lettre de mission.

Le Medef souhaite notamment l'extension aux entreprises en phase de développement des dispositions prévues par les accords de maintien dans l'emploi, qui permettent à celles qui sont en difficulté de déroger temporairement à la loi, notamment en matière de durée du travail et de modération salariale.

"Entre le tout Etat et le tout entreprise, il y a toute une gamme de possibles. La question est de savoir où on va mettre le curseur", estime de son côté Jean-Dominique Simonpoli, président de l'association Dialogues et membre de la mission Combexelle.

Cet ex-syndicaliste voit dans le développement des accords collectifs un "processus assez inévitable" et une possibilité de développer les organisations syndicales et leurs activités.

"Dès l'instant où on les responsabilise, on leur donne plus de pouvoir dans l'entreprise", a-t-il déclaré à Reuters.

Manuel Valls invite la mission à faire preuve d'audace et à ne pas se limiter à de simples aménagements du cadre législatif.

Il lui demande de porter une attention particulière aux PME et très petites entreprises, où la syndicalisation est faible et à s'inspirer de ce qui se fait dans d'autres pays.

Dans les grandes entreprises, il y a déjà une pratique et une capacité de négociation des deux côtés. Dans les PME, "c'est moins évident", dit Jean-Denis Combexelle, pour qui il faudra sans doute inventer des modes de négociation dérogatoires et donner la priorité aux accords de branche pour les plus petites.

"L'idée n'est pas de construire une usine à gaz", assure-t-il, non sans ajouter cette mise en garde : accroître la place de la négociation collective aura des conséquences concrètes pour l'Etat et les partenaires sociaux.

"On ne peut pas dire qu'on est pour l'accord de branche avec 1.000 branches, ce n'est pas sérieux", explique-t-il. "Et si on donne davantage de place aux accords d'entreprise, ça veut dire pour les délégués syndicaux une formation adaptée." (Emmanuel Jarry)



Une urgence stratégique Quelle relance de l'emploi industriel ?

Il ne peut y avoir de progrès social sans une industrie dynamique



Stéphane Flegeau
 Animateur du Collectif industrie de la FTM CGT

Au nom de la compétitivité des entreprises par l'amélioration des marges de rentabilité, les orientations politiques du gouvernement, enfermées sur l'offre, favorisent la désindustrialisation, qui s'est nettement accélérée ces dix dernières années. Seuls les niveaux des dividendes et du chômage progressent.

En 2013, le gouvernement a présenté la « nouvelle France Industrielle », proposant 34 projets industriels d'avenir. Parmi eux, le satellite à propulsion électrique, l'usine « du futur », les tissus intelligents, la jambe bionique, l'aéronef ou le TGV du futur... Ces « niches », très spécialisées et donc

avec peu d'impacts en termes d'emplois, ne garantissent pas la localisation de la fabrication dans l'Hexagone (au-delà de la simple conception). Il n'y a pas, non plus, d'annonces significatives en termes d'emplois induits. Pour la CGT, les 34 projets d'avenir ne font pas une véritable politique industrielle. L'emploi et la maîtrise technologique nationale sont déjà menacés dans des secteurs identifiés des 34 projets, à l'image d'Alstom pour le TGV du futur, Areva pour la filière nucléaire, Alcatel pour les télécoms... 12 milliards d'euros ont ainsi été alloués à ces projets sans exigences claires en contrepartie, ni proposition notoire pour consolider les filières traditionnelles qui font l'ossature de notre industrie !

C'est une politique de réindustrialisation par le développement de la production en lien avec la recherche en France qui porte la CGT pour relancer la croissance et l'emploi. Il ne peut y avoir de progrès social et environnemental sans une industrie dynamique, répondant aux besoins des populations et du pays. Nous avons besoin d'un autre modèle de production, basé sur un socle social fort, c'est-à-dire de création d'emplois, de formation, de progrès social, et de reconnaissance des qualifications par de meilleurs salaires. Par exemple, les départs massifs en retraite exigent un plan de renouvellement des savoir-faire et des collectifs de travail. De même, les enjeux d'accès aux énergies et aux matières premières, mais aussi de réduction des émissions de CO₂ nécessitent plus de capacité et d'amélioration industrielle.

Le rôle d'un État stratège ne peut se limiter à subventionner les entreprises pour augmenter leurs marges et celles des dividendes. Redonner une place conséquente à l'industrie dans l'économie et le social, par la réponse aux besoins et non par la financiarisation, est un choix politique. Chaque année (jusqu'en 2020), plus de 30 000 salariés de la métallurgie partent en retraite, 120 000 intérimaires sont présents dans nos entreprises. Ainsi le premier acte pour l'emploi, les

compétences et les collectifs de travail passe par l'intégration en CDI des intérimaires et le remplacement de chaque départ en retraite par une embauche. Le deuxième acte passe par la relance de l'apprentissage en lien avec l'éducation nationale dans l'ensemble des métiers de la métallurgie, production comprise. De ce point de vue, il est nécessaire de rouvrir des filières métiers (lycées professionnels, CFA...).

Pour le patronat et le gouvernement, « c'est la perte de "compétitivité" qui participe au déclin de notre industrie ». À la CGT, nous ne parlons pas de « compétitivité des entreprises », mais nous défendons « l'efficacité sociale et économique des entreprises », aussi, nous articulons cette bataille pour l'industrie avec 5 grandes revendications : revaloriser le travail et les qualifications, avec un Smic à 1 700 euros et un relèvement correspondant des grilles salariales ; accroître l'effort recherche/développement ; avoir un développement industriel respectueux de l'environnement (économies d'énergie, retraitement du CO₂, économie circulaire, développement d'un mix énergétique...) ; créer un pôle public de financement pour permettre le financement à long terme des entreprises, notamment les TPE-PME ; donner de nouveaux droits aux salariés (droit de veto sur les restructurations, comités interentreprises réunissant donneurs d'ordres et sous-traitants, participation aux conseils d'administration...) •

Pour un pacte productif pour l'industrie française



Henri Sterdyniak
 Coanimateur des Économistes atterrés

La France a un problème industriel spécifique. Après la période du capitalisme d'État, où l'État intervenait directement dans les structures industrielles et lançait de grands projets, la France n'a pas été capable de bâtir un nouveau modèle industriel. Les entreprises françaises ont été fragilisées par leur sous-capitalisation ; les banques ont préféré les charmes des marchés financiers à ceux d'un soutien à l'industrie et au capital-risque. Les entreprises ont choisi la stratégie de la délocalisation interne (par le recours à la sous-traitance) ou externe, celle de la pression sur les coûts salariaux plutôt que de la qualité, de la montée en gamme et de la compétence des salariés. Les professions industrielles n'ont pas été revalorisées.

Une industrie forte est indispensable pour gagner les devises nécessaires pour payer les importations, pour développer les services exportables de l'avenir, pour s'inscrire dans la future division internationale du travail qui verra les pays émergents monter en gamme. Le schéma où les pays avancés se spécialiseraient dans des activités à forte valeur ajoutée (conception, marketing) tandis que la production se ferait



dans les pays émergents est un leurre : très vite, les pays émergents remonteront les filières.

La France a besoin d'un pacte productif industriel, qui doit organiser une mobilisation sociale pour assurer l'avenir des activités industrielles en France. Les choix industriels qui engagent notre développement économique ne peuvent être laissés aux actionnaires à la recherche d'une rentabilité de court terme. Il faut organiser socialement l'évolution de l'industrie vers des techniques vertes, économes et innovantes. Le pacte doit comporter des mesures de court terme (aide aux secteurs menacés, soutien aux secteurs innovants), mais aussi s'inscrire dans une perspective de long terme, visant la transition écologique, la définanciarisation, la socialisation de la gestion des entreprises.

Le pacte productif doit avoir : un axe produit : promouvoir le made in France des produits de qualité, durables, compatibles

avec les exigences écologiques. Un axe planification : secteur par secteur, organiser des stratégies coopératives entre collectivités locales, grandes entreprises, PME, formation et recherche publique et privée. France Stratégie doit jouer un rôle important de prospective mésoéconomique, en lien avec les partenaires sociaux des branches et les comités de filières.

Un axe production : privilégier la communauté de travail, la compétence, la promotion et la formation des salariés plutôt que la financiarisation,

l'entrepreneur ambitieux, les dirigeants avides. Un axe emploi : valoriser les emplois industriels, en reconstituant des carrières ouvrières, développer les formations techniques. Un axe financier : la BPI, les banques commerciales recentrées sur leur métier, les assurances doivent avoir la capacité de lever des fonds importants pour financer l'industrie par du crédit et des fonds propres ; elles doivent proposer des financements innovants pour mobiliser l'épargne des Français pour soutenir leurs industries. Les entreprises ne doivent plus avoir l'objectif central de créer de la valeur pour les actionnaires. Il faut rendre plus symétrique la place du capital et du travail. L'entreprise doit certes fournir une rentabilité aux actionnaires, mais doit aussi se préoccuper d'augmenter l'emploi, de valoriser sa main-d'œuvre, de satisfaire les besoins de manière compatible avec les exigences écologiques. Cela milite pour que les salariés, les collectivités locales, les clients aient voix au chapitre dans la direction des entreprises. Ainsi, les entreprises qui voudront s'inscrire dans le pacte productif auront une aide accrue des pouvoirs publics en échange d'engagements précis en matière d'orientation de la production, d'investissement, d'emploi et de démocratie sociale. ●

Les fleurons industriels continuent à être bradés



Jean-Pierre Bosino
Sénateur PCF de l'Oise

Une note récente du Conseil d'analyse économique aborde la question de l'industrie avec un titre en forme de provocation, « Pas d'industrie, pas d'avenir ? ». La note considère que la réponse n'est pas évidente. Pourtant, le chef de l'État n'a pas cessé de marteler que l'industrie est nécessaire à la vitalité économique de notre pays. Malgré cela, les plus grands fleurons industriels continuent à être bradés : ce mouvement est loin d'être terminé, que ce soit la privatisation de Giat prévue par le projet de loi Macron, ou la simplification de la vente des participations de l'État actionnaire. La liste est longue qui traduit les renoncements de l'État. Notons aussi le grand nombre de délocalisations qui, dans le contexte de transition énergétique, est une aberration mais aussi une faute au vu du soutien financier, via le crédit impôt recherche, notamment, consenti à des groupes qui, aujourd'hui, vont produire ailleurs, là où la main-d'œuvre est moins chère.

Pourtant, depuis plus de vingt ans, un consensus existe dans la classe politique et dans la population, sur le thème de la remobilisation industrielle. Mais on ne peut se contenter de discours, il faut réussir dans les faits. Et pour cela, il faut un véritable volontarisme politique, le même qui a permis des ●●● exploits dans l'aéronautique civile et militaire aujourd'hui menacée, dans le nucléaire, les télécommunications, les transports et l'automobile. Il y a eu des percées chaque fois que l'État était là pour aider au développement de grandes filières techniques. Il manque l'État stratège, qui a fait de notre pays et de nombreuses entreprises des champions européens, voire mondiaux. Il manque, comme en Allemagne, une autre relation entre entreprises donneuses d'ordres et sous-traitants, une véritable coopération en lieu et place d'un rapport de forces. En France, malheureusement, les entreprises sous-traitantes n'ont jamais été considérées comme des partenaires : elles sont vues comme un réservoir de productivité à exploiter pour conforter les marges des donneurs d'ordres. Pourtant, la plupart des grandes réussites industrielles de ces dernières années s'expliquent par le dynamisme des sous-traitants. Ceux-ci demeurent un jalon déterminant dans le processus de gestion de la qualité et de la traçabilité. La sous-traitance est essentielle à l'aménagement du territoire non seulement pour développer le tissu industriel régional, mais également pour attirer les investissements.

La perspective d'une « France sans usines » suscite plus d'inquiétudes que d'espoirs. On oublie trop souvent que l'industrie assure l'essentiel de la recherche et de l'innovation et constitue le principal moteur des gains de productivité. Qu'elle joue un rôle déterminant dans les exportations. On



oublie trop souvent qu'un emploi industriel génère à son tour pas moins de cinq ou six emplois en moyenne dans d'autres secteurs. Sans compter qu'à la différence des services, qui n'ont pas remplacé les emplois industriels, l'industrie est seule créatrice de richesses, et exerce un effet d'entraînement particulier sur les autres branches de l'économie.

C'est pourquoi les sénateurs et sénatrices du Groupe communiste, républicain et citoyen continuent de s'opposer à toute forme d'abandon de nos fleurons industriels. De même, nous soutenons la création d'un véritable pôle financier

public au service des PME et PMI, et avons porté des propositions contre les licenciements boursiers que nous déclinons dans le cadre du débat sur le projet de loi Macron. Avec le

projet de loi sur la transition énergétique, nous avons voulu renforcer la recherche et la création de véritables filières de diagnostic thermique tout en nous opposant à la capture de nouveaux outils par le secteur privé. L'impulsion de l'État est fondamentale, c'est cela que nous rappelons et n'aurons de cesse de rappeler dans chacune de nos interventions. ●

LA DÉSINDUSTRIALISATION À MARCHÉ FORCÉE

L'activité dans le secteur manufacturier s'est contractée pour le douzième mois consécutif en avril en France, à un rythme plus prononcé qu'en mars, selon les résultats définitifs de l'enquête mensuelle auprès des directeurs d'achat, publiée hier, par Markit. La production recule pour le onzième mois consécutif, à son rythme le plus élevé depuis décembre.

700 000
C'EST LE NOMBRE
D'EMPLOIS PERDUS
PAR L'INDUSTRIE
HEXAGONALE
EN DIX ANS.



L'investissement, clé de voûte de la reprise ?

Le présent flash dresse un constat sur l'investissement en France et en Europe dans le cadre des débats actuels sur son rôle dans la reprise économique. 1. Le constat : déficit d'investissement et vieillissement de l'appareil productif Depuis la Grande récession, le débat de politique économique en Europe met régulièrement l'accent sur un « déficit d'investissement » au sein de l'UE : de fait, selon les données d'Eurostat, le niveau global d'investissement (formation brute de capital fixe, FBCF) dans l'UE a chuté d'environ 20 % entre 2007 et 2013, effaçant la croissance observée depuis le début du 21^e siècle. Ceci est particulièrement frappant dans le Sud de l'Europe (Espagne, Italie) ainsi qu'au Royaume-Uni, alors que l'investissement a nettement moins reculé en France et retrouvé son niveau d'avant la récession en Allemagne. Dans ce débat, il est fondamental de distinguer les pays : un « surinvestissement » non soutenable a sans doute été à l'oeuvre dans certains pays du Sud (bulle immobilière en Espagne...) avant 2007, alors qu'un « sous-investissement » aurait caractérisé certains pays du Nord (dont l'Allemagne). Hors investissement en logement (1), la FBCF s'est repliée dans l'ensemble des pays : selon **France Stratégie** (2), ceci a conduit à un vieillissement de l'appareil productif, l'âge moyen du capital en machines et équipements augmentant de façon significative depuis 2008. Ainsi, ce dernier aurait connu une hausse d'une demi-année en France et en Allemagne (passant, respectivement, de plus de 28 à près de 31 trimestres et de 30 à 32 trimestres) ; l'impact aurait été encore plus important dans les deux grands pays du Sud, avec une année de vieillissement en seulement une demi-décennie (de 27 à 31 trimestres en Espagne, de 31 à 35 trimestres en Italie). 2. Une spécificité française en matière d'investissement ? En comptabilité nationale, le taux d'investissement rapporte la FBCF à la valeur ajoutée. Pour les sociétés non financières (SNF), ce taux est, par-delà les fluctuations conjoncturelles, sur une tendance croissante en France depuis la fin des années 90. Dans une note récente (3), l'INSEE se penche sur cette évolution, qui aboutit au résultat peu intuitif d'un niveau d'investissement actuel en ligne avec ses déterminants et tend à distinguer le pays en comparaison européenne. En premier lieu, l'accent est mis sur la forte baisse du coût du financement des entreprises depuis une vingtaine d'années, qui a largement porté l'investissement dans les services marchands et, dans une moindre mesure, dans l'industrie manufacturière, d'où une hausse de « l'intensité capitaliste » (immobilisations/effectifs). Sur le type d'investissement dans l'industrie, l'INSEE met en évidence i) une nette hausse des investissements de renouvellement, ii) une baisse de 2000 à 2008 puis une stabilisation des investissements liés à l'introduction de nouveaux produits et iii) un profil cyclique des investissements de modernisation. Ensuite, alors que le taux de marge se dégrade nettement depuis 2007 (4), « tout se passe comme si l'investissement avait réagi aux seules évolutions de la demande » soutenue par la faiblesse des coûts de financement, l'absence d'un « credit crunch » (les contraintes de crédit n'auraient pas eu d'impact significatif sur l'investissement) et les dispositifs publics (suppression de la taxe professionnelle, extension du CIR...). A l'heure des discussions sur le rôle de l'investissement dans la reprise économique, l'étude livre deux conclusions intéressantes : d'une part, l'investissement en France serait plutôt « suiveur » que « moteur » (5) et, d'autre part, un faible niveau du taux d'utilisation des capacités de production (TUC) dans l'industrie - même s'il a augmenté au T2 2015 - n'empêcherait pas forcément le redémarrage de l'investissement pour au moins deux raisons : d'une part, le TUC n'est qu'une moyenne (portant sur 20 à 25 % de l'investissement productif) qui cache des sous-capacités par endroits ; d'autre part, une demande anticipée très supérieure à la demande courante peut nécessiter des investissements supplémentaires en dépit d'un TUC inférieur à la normale. 3. Quelles sont les conséquences du vieillissement de l'appareil productif ? Le vieillissement de l'appareil productif interroge sur une éventuelle dégradation de sa qualité et présente à la fois des risques à court (pertes définitives de capacités de production) et à moyen-long termes (affaiblissement de la croissance potentielle). A la suite des travaux de Solow et de Denison dans les années 50 et 60, les économistes utilisent une méthode dite de « comptabilité de la croissance » afin de décomposer les évolutions du PIB imputables aux facteurs de production traditionnels (capital-K, travail-L) ainsi qu'à un indicateur d'avancement technologique (la « productivité globale des facteurs », PGF) (6). Selon une étude de la Banque de France (7), la perte de PGF

potentielle liée à la crise aurait été, en France, de 6,2 points, dont près de la moitié (2,9 points) en raison du vieillissement du stock de capital, le complément (3,3 points) provenant de pertes permanentes. Il s'agirait de la perte la plus importante de l'échantillon, la moyenne de la zone euro se situant à 4 points (dont 1,4 point lié à l'âge). La Grande récession a eu un impact réel sur l'investissement en Europe, même s'il a pris des formes différenciées en fonction des pays. Pour la France, il s'agit avant tout d'une dégradation qualitative, avec le vieillissement de l'appareil productif et la mise en évidence d'un « mal-investissement » (selon la formule de **France Stratégie**) qui s'opère au détriment des activités à plus forte valeur ajoutée (R&D, capital humain). Les conditions financières semblent propices à une reprise de l'investissement, mais le déterminant principal reste la confiance des acteurs économiques quant à sa rentabilité future sur le territoire national. Si tout le monde attend actuellement l'investissement, il se pourrait bien que ce soit l'investissement qui décide d'adopter un « wait and see » sur les autres composantes de la demande. (1) Investissement dit « productif » : infrastructures, équipements, services, technologies de l'information (TIC)... (2) « Y-a-t-il un retard d'investissement en France et en Europe depuis 2007 ? », **France Stratégie**, note d'analyse n° 16, sept. 2014. (3) « En France, l'investissement des entreprises repartira-t-il en 2014 ? », note de conjoncture, décembre 2013. (4) La corrélation entre le taux de marge et le taux d'investissement est toutefois très faible d'un point de vue statistique. (5) « L'idée selon laquelle le rebond de l'investissement est (...) le moteur des reprises économiques n'est pas vérifiée en France ». (6) Aussi appelé « résidu de Solow » qui « explique par résidu » ce que les facteurs K et L ne peuvent expliquer. (7) « Assessing the losses in Euro area potential productivity due to the financial crisis », Doc. de travail n° 468, décembre 2013. FLASH ECO Analyse à caractère économique ne constituant pas une prise de position. Liste complète disponible sur www.afep.com Lisez gratuitement : Le quotidien Finyear : - Finyear Quotidien La newsletter quotidienne : - Finyear Newsletter Recevez chaque matin par mail la newsletter Finyear, une sélection quotidienne des meilleures infos et expertises de la finance d'entreprise et de la finance d'affaires. Les 4 lettres mensuelles digitales : - Le Directeur Financier - Le Trésorier - Le Credit Manager - Le Capital Investisseur Le magazine bimestriel digital : - Finyear Magazine



Le retour de la Grande Nation

La mission que se donne la France est admise par les Français. Elle renoue avec notre ADN national. Elle reprend le « récit » d'une France qui se veut universelle



La France sur les traces de son histoire glorieuse, envoie ses soldats dans des guerres de liberté. Elle siège aux conseils de l'ONU et fait haut valoir sa diplomatie. Elle représente la paix. Au passage, elle vend ses avions à la barbe des Américains et des Anglais et elle rétablit dans la durée des liens avec les militaires du Sud. Qui exporte des soldats, vend des matériels.

Personne ne rit de cette France qui militarise plus haut que ses moyens. Ni à l'extérieur, les Etats-Unis qui regardent vers le Pacifique, nous laissent l'Afrique et le Moyen-Orient comme notre arrière-cour légitime et les Britanniques dont les armées sont encore sous le choc de l'Irak et de l'Afghanistan n'osent plus se projeter pour rivaliser ou, mieux, pour nous épauler. Ni à l'intérieur, où somme toute, un large consensus se fait pour admettre cette « mission » que se donne le pays. Mission chargée de Gloire qui nous permet de crâner contre les déclinistes de tout poil et de tout uniforme. On décline ? Pas tant que cela regardez !

Il en est qui contestent. A gauche, où l'on se plaint d'un soutien apporté à des régimes condamnables. A droite, où l'on craint notre « isolement » dans des guerres qui nous dépassent. Les deux arguments ont leur poids d'ailleurs, les deux sont recevables et les réponses apportées par le gouvernement sont insuffisantes. Mais il reste que dans le monde actuel, de dangers archaïques et modernes, de conflits de race, de religion ou d'intérêt, la mission que se donne la France est admise par les Français. Elle renoue avec notre ADN national. Elle reprend le « récit » d'une France qui se veut universelle, patrie des droits de l'homme et du citoyen, Liberté, Egalité, Fraternité.

La Défense est donc devenue cette année une priorité budgétaire. La gauche qui depuis des décennies demandait une baisse des dépenses militaires, au nom des « dividendes de la paix », présente les armes. C'est un tournant. Les crédits 2015 au lieu de diminuer sont « sanctuarisés » et ils devraient remonter d'ici à 2019. La coupe claire dans les effectifs est réduite de moitié.

Fort bien. Si l'on résume, la France a deux guerres à mener. Celle de la mondialisation, qui la force à une mutation générale, économique et sociale. Celle du terrorisme qui la force à une réorganisation, un rééquipement et une remise en ordre de bataille. Les deux sont liées, bien entendu, Al Qaïda s'en est pris au World Trade Center, Daech s'enracine dans la déshérence des banlieues au chômage. Il faut donc installer une nouvelle cohérence nationale toute neuve, appropriée avec ces nouvelles « missions ».

Or, voilà le hic, ou le drame comme on voudra. Pour la première guerre, celle de la mondialisation, on ne peut pas dire que le pays la mène bien. Il continue de croire qu'il peut

l'éviter, il retarde tous les « ajustements » obligatoires. Pour la deuxième, celle de la défense de la belle idée démocratique, il faut espérer que le gouvernement s'y prendra mieux. Le tournant est pris avec ces décisions budgétaires 2015 mais encore faudrait-il tirer toutes les conséquences.

Or, si la Défense est une nouvelle « priorité » décidée par le chef des armées et de l'Etat, elle vient s'ajouter en queue d'une liste déjà immense (j'écris en queue mais par définition toutes les priorités sont en tête) : les jeunes, l'éducation, le chômage, la justice, la police et même la culture qui, dans le budget 2015, fait l'objet de soins opportunistes, sans qu'on sache bien pourquoi. A cela la lecture du Budget 2015 ajoute : le pouvoir d'achat des ménages modestes, la relance de la construction de logements, la transition énergétique, les Outre-mers et, autre nouvelle grande cause déclarée, l'investissement. J'en oublie forcément. En clair, tout est prioritaire chez François Hollande.

Même les subventions aux collectivités locales qu'on avait vues en baisse parce qu'il fallait bien trouver l'argent quelque part, ces subventions pourraient être regonflées sous la pression du Congrès de Poitiers du Parti socialiste, le lieu suprême de la grande réflexion stratégique nationale. Pour obtenir le ralliement de Martine Aubry au drapeau, la motion Cambadélis demande « la fin de la baisse des subventions aux collectivités publiques ».

La France a tant de priorités qu'elle n'en a aucune. C'est le pays du non-choix, du refus de trancher, du conservatisme de la structure des dépenses : on touche à tout pour ne toucher à rien. La baisse des dépenses publiques (stagnation absolue et minuscule baisse en proportion du PIB) n'est obtenue que par des coups de rabots, des suppressions homéopathiques.

Deux économistes de **France Stratégie**, Nicolas Lorach et Arthur Sode ont calculé un indice de « sélectivité » des réductions de dépenses depuis 2004 dans les différents pays de l'OCDE. Pour la période 2009-2012, la France arrive dernière du classement. Elle est la patrie des indécisions. Il y a pourtant en France comme ailleurs, des commissions chargées de faire l'analyse stratégique des crédits ministériels, la fameuse RGPP (Révision général des dépenses publiques). La RGPP aurait été à l'origine de 11 milliards d'euros d'économies mais elle a été supprimée par la gauche au profit de la MAP (Modernisation de l'action publique) dont on n'entend jamais parler.

La période 2009-2012 a été celle de la crise et d'une réduction du déficit par augmentation des impôts. La modification de la structure des dépenses pouvait ne pas être une « priorité ». Mais dans la phase précédente, de 2004 à 2007, avant crise, la plupart des pays ont augmenté les dépenses grâce à la croissance, et ils en ont profité pour modifier la structure des dépenses. La France n'a rien fait. Qu'il vente, qu'il neige, le pays « fait le choix de ne pas choisir ».

La « sanctuarisation des crédits militaires » n'aura de sens et ne sera crédible que si le gouvernement sort de cette politique du « tout prioritaire » et de son impuissance à trancher dans les « missions » internes ou externes. La baisse des effectifs des armées était LA variable d'ajustement qui permettait à François Hollande de tenir ses promesses d'augmenter le nombre de professeurs. Si cette solution est fermée, alors il faut porter le glaive ailleurs. Où ? Il est à craindre que la nouvelle priorité militaire soit une priorité toute relative et que les crédits manquent, encore et encore.

L'autre solution, la meilleure, serait que la France relance avec force l'idée d'une défense européenne. Sa demande aux autres pays, à l'Allemagne en premier lieu, de payer pour nos interventions contre le terrorisme est légitime. Mais pour avancer elle devrait s'inscrire dans une relance plus générale de l'intégration européenne. Aucun parti en France ne le propose. Notre défense restera à notre charge, et par les non-choix, restera notre surcharge.



Briefing - Agenda, élections britanniques, instruments financiers, Orban, PIB, partis alternatifs, lobbies

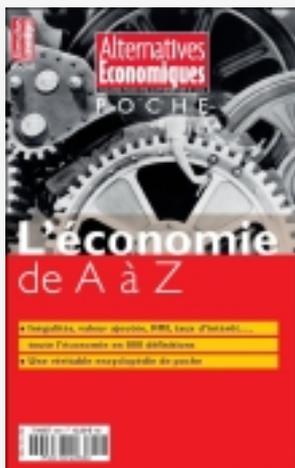
Les briefings de la rédaction font le tour de l'actualité de la veille et du jour, proposent des indiscrets et l'agenda.

Dans les zones rurales, les instruments financiers européens ont été mal calibrés [UE/FR]. Sous forme de prêts, de participations ou de garanties, les instruments financiers sont la marotte de Bruxelles. Mais un rapport de la Cour des comptes européenne douche ces ambitions. L'effet levier tant attendu n'est pas au rendez-vous. Lire notre article .Élections britanniquesÉlections britanniques : le front du Brexit est calme, pour le moment [R-U].L'appartenance ou non du pays à l'Union européenne est cruciale pour l'avenir du Royaume-Uni, mais ne constitue en rien le cœur de la campagne. À Bruxelles, les institutions attendent toujours du concret sur ce que veut vraiment Londres. Lire notre article .La coalition doit rester « malgré le risque sur l'Europe », selon The Economist [R-U]. L'hebdomadaire explique pourquoi il soutient le maintien d'une coalition dirigée par David Cameron. Un « choix difficile », mais « économique ». Le magazine note néanmoins les échecs depuis 2010, comme les coupes budgétaires frappant les plus pauvres ou « l'europhobie des conservateurs qui peut désormais faire beaucoup de mal ».Parlement européenEurodéputés : moins de travail, plus de dépenses ? [UE]. Plusieurs coïncidences donnent à réfléchir sur les pratiques du Parlement de Strasbourg. Le 29 avril, les élus ont voté en faveur de l'augmentation de l'enveloppe destinée à leurs assistants... qu'ils avaient déjà gonflée pendant la crise, en 2011. Le même jour, ils renoncent à rendre compte de la façon dont ils dépensent les 4 299 euros mensuels de frais généraux. Le lendemain, un article d'Euractiv.fr signale que l'activité législative de ces mêmes élus décroît.Le Parlement européen réagit aux propos d'Orban sur la peine de mort [UE/HG].La commission des Libertés civiles va se saisir du sujet classé « urgent », indique le Parlement après la conférence des présidents du 30 avril. Martin Schulz a rappelé que la peine de mort n'est pas compatible avec les de droits fondamentaux européens. Il souhaite s'entretenir avec le président hongrois au plus vite.ÉconomieRecherche d'un indicateur alternatif au PIB [FR]. **France Stratégie** lance une consultation publique jusqu'au 22 mai. « Elle prend plusieurs formes : une consultation en ligne pour réagir sur l'intérêt et la pertinence de la démarche ; une enquête via un panel représentatif de la population ; des ateliers avec des panels citoyens. Cette consultation du public sera accompagnée de discussions avec les parlementaires et les collectivités territoriales. »Chômage : léger reflux en zone euro [UE]. Le chômage dans la zone euro culmine toujours au-delà de 11 %, selon les dernières données d'Eurostat : 11,3 % en mars 2015 contre 11,9 % un an plus tôt. À l'échelle des 28, il est moins élevé (9,8 %).Et sinonTypologie des partis « populistes » en Europe [UE]. Les services de recherches de la Deutsche Bank font l'inventaire des partis « non mainstream » en Europe en évaluant leur profil et leur potentiel d'influence.Un député PS défend « le droit d'amendement citoyen » [FR]. Dans une note pour la fondation Jean-Jaurès , l'universitaire Vito Marinese et le député Olivier Faure soutiennent l'idée d'élargir aux citoyens le droit d'amender les textes en discussion au Parlement, via Internet. Retrouvez notre dossier spécial sur le gouvernement ouvert .1 552 lobbies radiés du registre de transparence européen [UE]. Parmi eux , les organisations représentant Gazprom, Air France ou Twitter. Elles n'ont pas respecté la date limite pour mettre à jour leurs informations. L'accès aux institutions européennes leur est maintenant interdit, de même que tout contact avec les cabinets des commissaires européens.500 millions d'Européens sur le « printemps économique européen » [UE]. Le correspondant à Bruxelles de Contexte était l'invité de l'émission de ce week-end , en présence d'un expert du Fonds monétaire international et d'Anne Bauer, des Échos.Temps forts de la semaineLundi 4 maiReprise des discussions de la loi Macron, en séance publique au Sénat (à partir de 10 h)Examen du projet de loi autorisant la ratification de l'accord concernant le transfert et la mutualisation des contributions au Fonds de résolution unique, Assemblée nationale, 16 hLa commissaire au Commerce, Cecilia Malmström, rencontre

le représentant au Commerce des États-Unis, Michael Froman, à Washington. Mardi 5 Prévisions économiques de printemps, Commission européenne Sénat Discussion de la loi Macron, en séance publique (à partir de 14 h) Audition de Christiane Taubira sur le projet de loi renseignement, en commission des Lois (9 h) Examen du projet de loi sur le droit d'asile en commission des Lois (14 h) Assemblée nationale Audition de Matthias Fekl, sur le Conseil affaires étrangères du 7 mai consacré au commerce (17 h) Vote solennel du projet de loi sur le renseignement (16h15) Audition de la commissaire à la Concurrence, Margrethe Vestager, par la commission spéciale du Parlement européen sur l'évasion fiscale (9 h) Mercredi 6 Déjeuner entre Michel Sapin et Jeroen Dijsselbleem, président de l'Eurogroupe, à Paris Débat sur le projet économique et social européen de la France, Assemblée nationale, 16h15 Présentation officielle de la stratégie de la Commission européenne en faveur du marché unique du numérique Parlement européen Échange entre la commissaire au Commerce, Cecilia Malmström, et la commission du Commerce du Parlement européen sur le mécanisme d'arbitrage entre investisseurs et États (ISDS) (16h30) (ordre du jour complet de la commission INTA) Réunion de la commission Commerce, qui abordera notamment une étude comparative sur les négociations secrètes (à partir de 10 h) Sénat Audition d'Olivier Schrameck, président du CSA, par la commission des Affaires culturelles (9 h) Examen de la réforme du règlement du Sénat par la commission des Lois (9h30) Discussion de la loi Macron, en séance publique (à partir de 14 h) Assemblée nationale Audition de Bruno Lasserre, président de l'Autorité de la concurrence, par la commission des Affaires économiques (16h15) Conférence sur l'avenir de la zone euro à l'ENS (10 h) Jeudi 7 Élections générales au Royaume-Uni Conseil affaires étrangères (traité transatlantique à l'ordre du jour) Examen du projet de loi relatif à l'asile, en séance publique au Sénat (16 h) Audition du ministre des Finances, Michel Sapin, par la commission des Affaires économiques du Parlement européen Vote en commission des Affaires juridiques du Parlement européen sur la directive « secret des affaires » Nous vous souhaitons une excellente journée! N'hésitez pas à nous faire part de vos remarques ou informations à l'adresse



“Le développement de l’alternance dépend du recours à l’apprentissage dans des métiers peu concernés par ce mode de formation”



A l’heure où la volonté de développer l’apprentissage est exprimée par tout le monde ou peu s’en faut, ce qui ne signifie pas, loin s’en faut, qu’existe le moindre consensus sur les façons d’y parvenir et qu’ont cessé les renvois de responsabilités (voir Pierre Gattaz préfère interpellier le gouvernement plutôt que de mobiliser les patrons), on peut regretter que partie concernant l’apprentissage d’un rapport de **France Stratégie** sur “Les Métiers en 2022”, largement commenté par ailleurs, soit passé inaperçue

Un chapitre de ce rapport est intitulé “Le développement de l’alternance dépend du recours à l’apprentissage dans des métiers peu concernés par ce mode de formation” et comporte les formulations suivantes, qui rejoignent d’ailleurs les enseignements européens (voir Apprentissage : le regard européen confirme que le développement ne peut se faire que hors des secteurs traditionnels)

“ Une telle évolution n’est envisageable qu’avec une progression de la proportion d’apprentis dans de nombreux métiers où leur présence est actuellement faible. En effet, compte tenu de la progression de l’emploi des débutants, le maintien des taux actuels de recours à l’apprentissage aux niveaux de 2012 n’apporterait que 30 000 apprentis supplémentaires à l’horizon de la projection dans le scénario central. Pour atteindre des objectifs plus volontaristes, il conviendrait de développer l’apprentissage à la fois dans des métiers d’ouvriers et d’employés et dans des métiers très qualifiés (professions intermédiaires et cadres), ce qui se traduirait par un développement de l’apprentissage à la fois dans l’enseignement secondaire et le supérieur. Il est envisageable également qu’une partie du développement de cette alternance se fasse au travers des contrats de professionnalisation. La gamme plus large des métiers investis permettrait par ailleurs une augmentation de la part des femmes parmi les apprentis et faciliterait leur insertion professionnelle”

La rédaction confirme la nécessité de la clarification des concepts afin de ne plus confondre l’alternance et l’apprentissage qui n’est qu’une des formes, certes la plus importante, mais en aucun cas la seule. Sur le fond le rapport confirme une thèse que nous avons régulièrement défendue, à savoir le décalage problématique entre le potentiel de développement de l’apprentissage et les images que les actuels tenants de l’apprentissage développent, et que nombre de médias relayent avec complaisance (voir Jean Pierre Pernaut, VRP de l’apprentissage artisanal et fossoyeur du développement de l’apprentissage)

Nous avons relevé les affirmations à courte vue des thuriféraires d’un apprentissage réduit aux métiers manuels, ce que Nadine Morano ministre en charge de l’apprentissage formulait synthétiquement en juin 2011 en cette phrase « Il faut revaloriser l’intelligence de la main » et que relaye le député UMP Olivier Dassault (voir Le retour de “l’intelligence de la main”, ou l’art de mettre l’apprentissage dans l’impasse)

Nous avons mis en exergue l’impasse de la limitation de l’apprentissage au secteur de l’artisanat dont la plus belle illustration est constatée lors des Journées Sénatoriales de l’Apprentissage où sous une présidence de droite comme sous une présidence de gauche (voir « Les rencontres sénatoriales de l’apprentissage, une conception datée », Les rencontres sénatoriales de l’apprentissage, une conception datée (bis), Les immuables Rencontres Sénatoriales de l’Apprentissage et Immuables Journées Sénatoriales de l’Apprentissage (bis)) est magnifié au

nom de la valorisation de l'apprentissage réduit à sa seule dimension artisanale

Malgré de points de vue convergents entre les études prospectives et les réflexions de groupes divers (voir L'Institut Montaigne met en évidence un obstacle au développement de l'apprentissage, son assimilation au travail manuel), la promotion de l'apprentissage continue à se fonder sur des images plus porteuses du mythe de l'éternité des métiers que liée à leur évolution

Ce rapport esquisse une typologie des métiers et de leur relation avec l'apprentissage Dans le groupe où "La présence des apprentis, déjà importante, devrait peu augmenter" figurent entre autres bouchers, charcutiers, boulangers, cuisiniers et aides de cuisine, coiffeurs, esthéticiens... toutes professions habituellement mises en valeur dans les actions de promotion de l'apprentissage et dont les représentants sont fortement impliqués dans les dispositifs de l'apprentissage

Si pour une fois on utilisait un rapport pour orienter la communication au lieu de laisser les lobbys garder le pouvoir pour pérenniser une pratique contraire avec l'objectif de développement. On peut toujours espérer !

Cet article a été posté le Lundi 4 mai 2015 dans la catégorie Apprentissage et alternance. Vous pouvez envoyer un commentaire en utilisant le formulaire ci-dessous.



La mission "Combrexelle" est installée pour moderniser le modèle social dans les PME-TPE

Le Premier ministre a confié ce lundi 4 mai à Jean-Denis Combrexelle, président de la section sociale du Conseil, une mission de propositions en septembre prochain notamment pour porter une attention particulière aux PME et aux TPE. Objectif: "Elargir la place de l'accord collectif dans notre droit du travail et la construction des normes sociales". De son côté, l'UPA reste sceptique.

Une mission chargée de réfléchir à l'élargissement du rôle de la négociation collective dans l'élaboration du droit du travail et des normes sociales a tenu lundi 4 mai sa première réunion à **France Stratégie**, l'organisme rattaché à Matignon. Aux commandes de celle-ci, Jean-Denis Combrexelle, président de la section sociale du Conseil d'Etat et ex-directeur général du Travail. Objectif : remettre pour septembre 2015, des propositions notamment pour les PME et TPE en vue d "*élargir la place de l'accord collectif dans notre droit du travail et la construction des normes sociales*", selon les termes de la lettre de mission.

Ces propositions demandées viendront ainsi compléter le projet de loi sur la modernisation du dialogue social, que le Gouvernement veut faire voter cet été par le Parlement.

D'après le quotidien *Les Echos*, une dizaine d'experts du droit social seront chargés de plancher sur le sujet. Parmi eux, des juristes comme Jean-Emmanuel Ray ou encore le directeur général de l'association Dialogues, Jean-Dominique Simonpoli. La mission sera d'ailleurs ouverte à l'international avec la présence d'un membre de la confédération allemande des syndicats et un professeur de droit italien, ajoute le journal.

Pour expliquer les raisons de cette mission, Manuel Valls est parti d'un constat clair dans sa lettre adressée à Jean-Denis Combrexelle : "*la place donnée à l'accord collectif par rapport à la loi dans le droit du travail est encore trop limitée. Le champ concerné reste restreint et (...) les partenaires sociaux ne se saisissent pas suffisamment des souplesses que la loi leur donne pour déroger au cadre réglementaire standard.*"

"Une mission illusoire portée par le Medef", l'UPA

Pour Pierre Burban, secrétaire général de l'UPA, interrogé par Batiactu, ce lundi 4 mai, la vigilance est de mise. " *On attend de cette mission une voie claire, souligne-t-il. Pour négocier des accords collectifs dans une entreprise, il faut être outillé. Or, une PME ou une TPE ne peuvent pas recruter un responsable pour négocier des accords à l'intérieur de la structure. Un chiffre : Sur 1,6 million entreprises ; il y a actuellement environ 40.000 accords conclus chaque année en France. Cela signifie qu'un 1,120 million entreprises n'ont jamais conclu d'accord. Cette mission portée avant tout par le Medef est illusoire* "



Communiqué de presse : enseignement / formation Un an avant son 20ème anniversaire, le Mondial des Métiers se projette déjà à l'échelle de la nouvelle Région Auvergne Rhône-Alpes.

110 000 visiteuses et visiteurs se sont pressé.e.s cette année au 19ème mondial des Métiers qui enregistre un taux global de satisfaction de près de 94 %* et renforce ainsi son caractère de manifestation d'intérêt général.

En 19 ans, ce sont ainsi plus de 2 millions de personnes qui ont été au rendez-vous de la découverte des métiers et de l'information sur les choix et parcours professionnels dont, cette année : 31 % d'adultes (étudiant.e.s, parents, accompagnatrices/accompagnateurs, salarié.e.s, demandeuses/demandeurs d'emploi), un pourcentage en hausse de 11 % et 69 % de collégien.ne.s et lycéen.ne.s.
* Moyenne des enquêtes Grand Public et Demandeurs d'Emploi réalisées sur les 4 jours.

Un an avant son 20ème anniversaire, le Mondial des Métiers se projette déjà à l'échelle de la nouvelle Région Auvergne Rhône-Alpes.

110 000 visiteuses et visiteurs se sont pressé.e.s cette année au 19ème mondial des Métiers qui enregistre un taux global de satisfaction de près de 94 %* et renforce ainsi son caractère de manifestation d'intérêt général.

En 19 ans, ce sont ainsi plus de 2 millions de personnes qui ont été au rendez-vous de la découverte des métiers et de l'information sur les choix et parcours professionnels dont, cette année : 31 % d'adultes (étudiant.e.s, parents, accompagnatrices/accompagnateurs, salarié.e.s, demandeuses/demandeurs d'emploi), un pourcentage en hausse de 11 % et 69 % de collégien.ne.s et lycéen.ne.s.

* Moyenne des enquêtes Grand Public et Demandeurs d'Emploi réalisées sur les 4 jours.

Manifestation unique en Europe, le Mondial des Métiers a accueilli cette année pour la toute première fois la Région Auvergne et ses trois campus des métiers (aéronautique, design matériaux et innovation, e-campus) préfigurant ainsi le nouveau Mondial des Métiers au service de l'orientation tout au long de la vie dans nos deux régions réunies.

Au-delà de l'accueil du grand public, le Mondial des Métiers est aussi le lieu annuel de rencontres et de collaboration en matière d'orientation professionnelle et de travail sur l'évolution des métiers.

La 19ème édition du Mondial des Métiers annonce-t-elle le printemps des métiers ?

Oui, si l'on en juge par les flots continus de jeunes et adultes qui du jeudi matin au dimanche soir ont convergé vers les pôles métiers.

Oui, si l'on en croit les 4 000 professionnel.le.s engagé.e.s, dont 1 700 jeunes, qui ont décortiqué pour eux plus de 600 métiers et démontré les techniques, les matériels ou matériaux, les logiciels,

les innovations sous toutes leurs formes.

Oui, car l'irruption du numérique est l'une des expressions de la mutation qui transforme de nombreux métiers.

Une orientation de qualité tout au long de la vie pour les jeunes comme pour les adultes en reconversion est un enjeu pour notre société afin de pourvoir les postes qui seront disponibles. Selon une étude de la Dares, et de **France Stratégie** <http://bit.ly/MetiersEn2022> entre 735 000 et 800 000 postes devraient être pourvus chaque année d'ici 2022. Environ 80 % de ces postes correspondent à des départs en fin de carrière, les autres sont des créations nettes d'emploi.

L'ADN du Mondial des Métiers voulu par ses partenaires* ce sont bien les espaces de démonstrations, lieux interactifs de partage des savoirs et des passions qui impliquent les branches professionnelles dans leurs stratégies de développement et d'attractivité.

Il n'y a pas de secret : les branches professionnelles qui ont connu le plus de succès tant auprès des jeunes que des adultes sont celles qui ont su démystifier leurs métiers, les présenter de façon pédagogique et en montrer les multiples facettes.

Les jeunes et les professionnels, tous passionnés par les démonstrations, sont bien les meilleurs ambassadeurs/ambassadrices de leurs métiers.

*La Région Rhône-Alpes, l'Éducation nationale et le Service Public de l'Emploi, les chambres consulaires (agriculture, artisanat, commerce et industrie), les organisations professionnelles d'employeurs et les syndicats de salariés ainsi que l'ensemble des réseaux de l'information et de l'orientation, les associations de parents d'élèves, les acteurs de l'économie sociale et solidaire, etc., qui collaborent à l'échelle du territoire régional.

Près de 400 événements au cœur du 19^{ème} Mondial des Métiers
<http://bit.ly/EvenementsMDM2015>

Le lancement du Tournoi de Gestion des Experts Comptables, les concours « Créateur.e.s d'idées » et « Master Bois », ou encore la remise des prix aux médaillés.e.s des Olympiades des Métiers ont rencontré un succès remarqué.

Les ateliers (« Chocofactory », « tester son cv », « apprentissage », « tester ses centres d'intérêt », « techniques de stérilisation », « agro-alimentaire », « automobile », etc.), les jeux, les parcours transversaux de découverte des métiers, ont connu une affluence en forte progression, notamment de la part du public adulte qui a vu, sur certains stands, sa part presque doubler.

« Des jeunes motivés.e.s, attentives/attentifs à réussir leur orientation, à bien choisir leur métier, à rassurer leurs parents sur leur avenir, tels sont apparus la majorité des jeunes. Quelle attention et quel sérieux dans cette quête du bon choix ! Nous avons tous vécu au cours de ces quatre jours d'exception un printemps des métiers, bien loin du pessimisme ambiant. La

satisfaction et l'enthousiasme lus sur les visages et présents dans nombre de propos, que ce soit ceux des visiteuses/visiteurs dans leur diversité ou des organisateurs des pôles métiers (de l'agriculture, de l'industrie et des services privés et publics), sont une invitation forte à continuer à agir pour un Mondial des Métiers au service de l'orientation tout au long de la vie, par la démonstration concrète des métiers d'aujourd'hui et de demain.

L'Association Rhône Alpes pour l'Orientation et la Promotion des Métiers (AROM) qui organise un Mondial des Métiers fondé sur une étroite imbrication de toutes les composantes de la vie économique et sociale remercie chaleureusement les cent dix mille participants.e.s, jeunes et adultes de l'édition 2015 et souhaite que l'an prochain, pour son vingtième anniversaire, le nouveau Mondial des Métiers Auvergne Rhône-Alpes soit l'occasion de renforcer l'attractivité des métiers, par l'exemple et la démonstration, et d'augmenter de façon significative l'offre de services à destination des adultes en recherche de reconversion professionnelle."

Michel Delarbre, président de l'Arom.

Rendez-vous est d'ores et déjà pris pour le 20ème Mondial des Métiers du 4 au 7 février 2016.
A propos de l'AROM

L' Association Rhône-Alpes pour l'orientation et les Métiers a été créée en 1992 avec une mission d'intérêt général à caractère culturel et éducatif. Elle est présidée par Michel Delarbre et dirigée par Bénédicte Zambo et compte 5 salariées permanentes.

Son objet :

- organiser le salon de l'orientation et de l'information sur les métiers « Mondial des Métiers en Rhône-Alpes »,

- collaborer à l'organisation des forums locaux en Rhône-Alpes pour l'orientation et la promotion des métiers au niveau des

- bassins d'emploi, en lien avec le Mondial des Métiers,

- organiser l'équipe régionale de Rhône-Alpes pour les Olympiades des Métiers et la participation aux sélections nationales des Olympiades des Métiers.



PROBLEMES D'ACTUALITE DES MEDIAS

L'essor des professions de la communication et de l'information devrait se poursuivre à l'horizon 2022 selon France Stratégie

L'essor des professions de la communication, de l'information, des arts et des spectacles devrait se poursuivre à l'horizon 2022, porté par le développement du multimédia, des activités audiovisuelles et de la demande de loisirs. C'est l'une des nombreuses conclusions du rapport de France Stratégie et de la Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (DARES), intitulé "Les Métiers en 2022" et remis au ministre du Travail M. François REBSAMEN la semaine dernière

Selon le "scénario central" du rapport (qui correspond à une sortie de crise progressive contrainte par l'ajustement des finances publiques), 97 000 emplois supplémentaires seraient créés dans ces métiers sur la période 2012-2022, ce qui représente une hausse annuelle moyenne de 1,6 %, bien supérieure à celle projetée pour l'ensemble des métiers (0,7 %). Légèrement plus élevées dans un scénario davantage tourné vers l'innovation technologique et l'attention au bien-être ("scénario cible"), les créations d'emplois seraient au contraire plus modérées dans une conjoncture économique défavorable ("scénario de crise") : dans les deux cas plus dynamiques que la moyenne, les effectifs progresseraient de 1,8 % par an selon le scénario cible contre 1,4 % dans le scénario de crise.

Le nombre de professionnels de la communication a presque triplé en 20 ans

Estimés à 101 000 sur la période 2012-2022, les départs en fin de carrière concerneraient chaque année 1,7 % des personnes en emploi dans les métiers de la communication et de l'information comme dans ceux des arts et des spectacles, soit une proportion nettement inférieure à celle estimée sur cette période pour l'ensemble des métiers (2,3 %). Au total, selon le "scénario central", 198 000 postes seraient à pourvoir dans ces métiers sur la période 2012-2022 (hors mobilité professionnelle), ce qui représenterait chaque année 3,3 % des effectifs, soit une proportion supérieure à celle projetée tous métiers confondus.

Tiré par le développement de la communication publicitaire et de la diffusion de l'information, le nombre de professionnels de la communication et de l'information a fortement augmenté ces vingt dernières années selon le rapport : environ 170 000 personnes exercent ces métiers en 2010-2012, soit 60 000 de plus qu'au début des années 1990.



PROBLEMES D'ACTUALITE DE LA PUBLICITE

L'essor des professions de la communication et de l'information devrait se poursuivre à l'horizon 2022 selon France Stratégie

L'essor des professions de la communication, de l'information, des arts et des spectacles devrait se poursuivre à l'horizon 2022, porté par le développement du multimédia, des activités audiovisuelles et de la demande de loisirs. C'est l'une des nombreuses conclusions du rapport de France Stratégie et de la Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (DARES), intitulé "Les Métiers en 2022" et remis au ministre du Travail M. François REBSAMEN la semaine dernière

Selon le "scénario central" du rapport (qui correspond à une sortie de crise progressive contrainte par l'ajustement des finances publiques), 97 000 emplois supplémentaires seraient créés dans ces métiers sur la période 2012-2022, ce qui représente une hausse annuelle moyenne de 1,6 %, bien supérieure à celle projetée pour l'ensemble des métiers (0,7 %). Légèrement plus élevées dans un scénario davantage tourné vers l'innovation technologique et l'attention au bien-être ("scénario cible"), les créations d'emplois seraient au contraire plus modérées dans une conjoncture économique défavorable ("scénario de crise") : dans les deux cas plus dynamiques que la moyenne, les effectifs progresseraient de 1,8 % par an selon le scénario cible contre 1,4 % dans le scénario de crise.

Le nombre de professionnels de la communication a presque triplé en 20 ans

Estimés à 101 000 sur la période 2012-2022, les départs en fin de carrière concerneraient chaque année 1,7 % des personnes en emploi dans les métiers de la communication et de l'information comme dans ceux des arts et des spectacles, soit une proportion nettement inférieure à celle estimée sur cette période pour l'ensemble des métiers (2,3 %). Au total, selon le "scénario central", 198 000 postes seraient à pourvoir dans ces métiers sur la période 2012-2022 (hors mobilité professionnelle), ce qui représenterait chaque année 3,3 % des effectifs, soit une proportion supérieure à celle projetée tous métiers confondus.

Tiré par le développement de la communication publicitaire et de la diffusion de l'information, le nombre de professionnels de la communication et de l'information a fortement augmenté ces vingt dernières années selon le rapport : environ 170 000 personnes exercent ces métiers en 2010-2012, soit 60 000 de plus qu'au début des années 1990.

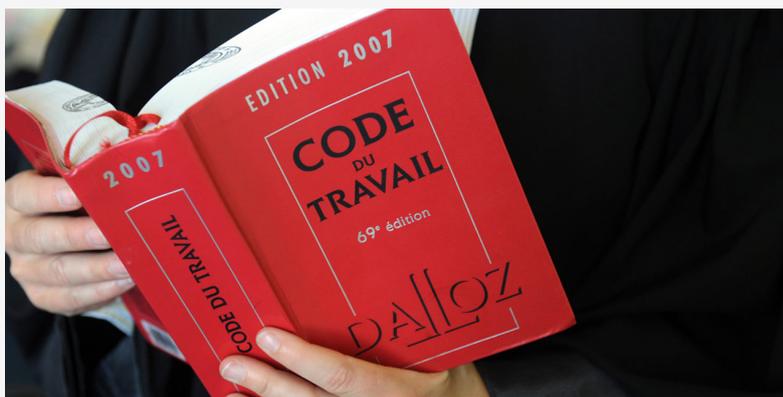


"Sur certaines professions, les recrutements liés aux départs en retraite peuvent atteindre 50 %"

Le 28 avril, France Stratégie rendait son rapport de prospective sur les métiers à pourvoir d'ici 2022, révélant que l'agent d'entretien serait le métier le plus porteur à échéance. Le point avec Cécile Jolly, chargée de mission au département travail - emploi chez France Stratégie. Quels seront les métiers les plus porteurs d'ici 2022 et pour quelles raisons ? Sans surprise, les métiers qualifiés, plutôt une population cadre. C'est une tendance ancienne mais qui s'accroît. Les services et aides aux personnes vont aussi recruter beaucoup. Pour la population cadre, cela est lié aux progrès technologiques. Concernant les services, il y a une tendance socio-démographique puissante. La santé et la garde d'enfants sont de vraies préoccupations car il y a une hausse du travail des femmes et une population vieillissante. Ces tendances sont très lourdes, ce sont des fondements très importants du rapport. En outre, la population qui travaille dans les métiers d'aide à la personne est elle-même vieillissante. Sur certaines professions, les recrutements liés aux départs en retraite peuvent atteindre 50 %. Comparativement à aujourd'hui, l'offre et la demande seront-elles plus ajustées en 2022 ? Nous avons effectué des projections prudentes sur ce point avec des scénarios différents comme des taux de chômage variables. Nous nous sommes basés sur la hausse de la population, contrairement à celle de l'Allemagne qui va baisser, ainsi que des départs en retraite ce qui est plutôt positif. Quoi qu'il en soit, il faut avoir un dynamisme au niveau de la création d'emplois, même si ce sont les départs à la retraite qui vont alimenter les recrutements en majorité. Quelles solutions faut-il mettre en place pour anticiper au mieux vos conclusions ? Cela pose beaucoup de questions au niveau de la reconversion et cela met en œuvre des politiques d'emploi à mener au niveau local car la mobilité des gens n'est pas extrême. Cela souligne également un besoin de formations, de créations de passerelles entre les métiers, et de mixité. En effet, les professions les moins qualifiées sont souvent très genres et cela commence dès la formation initiale. Il y a un besoin également de maintien dans l'emploi des seniors, d'adaptation des conditions de travail de cette population et de reconversions en milieu ou fin de carrière. En revanche, le scénario de France Stratégie semble plus favorable aux jeunes ? C'est souvent le cas, mais cela concerne essentiellement les métiers qualifiés. La tendance est beaucoup moins favorable aux décrocheurs ou aux jeunes peu diplômés. Il existe un véritable enjeu pour limiter leur nombre, notamment en créant des passerelles et en accentuant la formation. Sans diplôme, le parcours professionnel est souvent plus heurté, avec davantage de périodes de chômage et d'emplois précaires. Il faut que la formation initiale et professionnelle devienne systématique.



Accueil Economie Emploi : plus d'accords d'entreprise pour plus de souplesse ?



© FRED TANNEAU / AFP



Par Noémi Marois

- 0
- 0
- 1

EMPLOI - Une mission, lancée lundi, doit, d'ici à septembre, proposer des mesures afin de faciliter

les accords d'entreprise.

Une mission lancée dans la discrétion mais qui pourrait, dans quelques mois, faire l'effet d'une bombe. Une mission chargée de réfléchir à la place donnée aux accords de branche et d'entreprise dans l'application du Code du Travail a été présentée lundi. Sous la direction de Jean-Denis Combexelle, président de la section sociale du Conseil d'Etat, une équipe d'experts sous l'égide de **France Stratégie** devra ainsi avancer des pistes pour que les entreprises assaisonnent à leur sauce le droit social. 35 heures, types de contrats, salaire, réduction de personnel... autant de sujets délicats que la mission va devoir traiter.

Accords d'entreprises : de quoi parle-t-on ? Aujourd'hui en France, le Code du travail s'applique, sans distinction, à toutes les entreprises, quelle que soient leur taille, leur secteur d'activité ou encore leur performance.

Seule exception, les accords dits "de maintien dans l'emploi" dont dix entreprises se sont emparées depuis l'application de cette mesure en 2013. Concrètement, une boîte en grande difficulté peut décider, si elle obtient l'accord majoritaire des syndicats, d'aménager le temps de travail et le salaire de ses employés. Ces accords sont temporaires, le temps de traverser une mauvaise passe en évitant des licenciements trop massifs. Les employés acceptent alors de travailler plus et/ou de gagner moins.

La mission, qui va commencer son travail lundi et rendre sa copie en septembre, va donc donner des pistes afin d'élargir le champ de manœuvre à toutes les entreprises, et donc leur permettre d'assouplir leur application du Code du travail auprès des salariés, quelle que soit l'état de leurs finances.

Fin des 35 heures et licenciement à la carte ? Si la mission va se contenter de propositions qui ne seront pas forcément toutes retenues, nul doute que ses conclusions vont ouvrir des portes jusque-là gardées closes : les 35 heures, les modalités de licenciement, contrat de travail.

Des adaptations seulement, promet le gouvernement. Entre une loi Croissance passée en force à l'Assemblée et un projet de loi sur le dialogue social tranché par le gouvernement faute d'accord entre syndicats et patrons, le gouvernement mène sa barque à sa guise. Mais avec des limites cependant. L'entourage du Premier ministre avance en effet, dans le journal Les Echos, que cette mission "ne vise pas à supprimer des pans du Code du Travail pour les renvoyer aux entreprises, mais à permettre d'y déroger et de s'y adapter".

>> LIRE AUSSI - Ils sont revenus sur les 35 heures : quel bilan ?

>> LIRE AUSSI - La flexibilité, passage obligé pour relancer l'emploi ?

>> LIRE AUSSI - Consommation à la hausse : la confiance des ménages va-t-elle durer ?



Prospective des métiers et paresse intellectuelle

Photo: Philippe Huguen / AFP A aucun moment, le déséquilibre croissant en faveur des emplois de service au détriment des emplois créateurs de richesses n'interpelle les auteurs de ce rapport.

Les radios et les télévisions ont parlé le 28 avril, le jour de sa remise au ministre du Travail. C'était au lendemain de l'annonce d'une nouvelle hausse mensuelle du chômage en France. Les journaux ont évoqué le sujet un jour plus tard de manière très superficielle. Il s'agissait pourtant d'un rapport de 400 pages intitulé « Les métiers en 2022 », rédigé par le groupe Prospective des métiers et qualifications. Officiellement ce rapport cherche à prévoir ce que sera l'évolution des emplois disponibles en France d'ici sept ans. Ce travail a été piloté par **Jean Pisani-Ferry**, commissaire général de **France stratégie**, et par Françoise Bouygar, directrice de Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (DARES).

On peut déjà imaginer que ce rapport sera lu par quelques dizaines de personnes, puis archivé et vite oublié. Pour l'avoir lu de bout en bout, je crois pouvoir assurer qu'il ne mérite pas beaucoup mieux. Il s'agit de trois hypothèses d'évaluation « au doigt mouillé » des possibilités de création d'emplois en France dans une économie libérale pilotée par la loi de l'offre et de demande, les décideurs politiques étant, dans l'esprit des rédacteurs de ce texte, de simples spectateurs de l'évolution de la conjoncture mondiale.

La politique du quatuor Hollande, Valls, Sapin et Macron sera encore celle de leurs éventuels successeurs

Les auteurs ont alimenté leurs ordinateurs à partir de trois scénarios d'évolution de l'économie française. Ils précisent que « le scénario central correspond à l'hypothèse médiane de sortie de crise progressive dans un contexte contraint par l'ajustement des finances publiques ». Dit autrement, on suppose que la politique du quatuor Hollande, Valls, Sapin et Macron sera encore celle de leurs éventuels successeurs d'ici 2022. Dans cette hypothèse, « l'économie française créerait 177 000 emplois par an en moyenne sur la période 2012-2022, soit un niveau proche de l'ensemble de la période 1997-2012 (180 000). Les secteurs les plus créateurs d'emplois seraient, comme par le passé, les services liés à la santé, l'action sociale, l'éducation et les services aux personnes, ainsi que les activités récréatives, culturelles et sportives. Les secteurs de la distribution, de l'hôtellerie-restauration, et les services d'appui scientifiques et techniques (bénéficiaires de l'externalisation des entreprises) connaîtraient également une forte dynamique de l'emploi sur la période. La construction et les services associés seraient en revanche peu contributeurs à la croissance de l'emploi. Enfin, la désindustrialisation serait ralentie, mais de façon contrastée selon les secteurs. L'agriculture et les services centraux de l'administration continueraient à perdre des emplois », dit le rapport.

On notera ici que les créations d'emplois doivent se concentrer sur les métiers qui ne sont pas créateurs de richesses mais conçus pour permettre aux gens de dépenser l'argent dont ils disposent et qu'ils sont sensés avoir gagné dans l'exercice de leur métier, voire via la perception d'une pension de retraite. En revanche l'emploi doit continuer de reculer dans les métiers créateurs de richesses et de plus value qui sont dans l'industrie, la construction et l'agriculture. Via les exportations de marchandises, l'industrie et l'agriculture sont également des secteurs qui contribuent grandement à réduire le déséquilibre de notre balance commerciale. Ces données sont totalement occultées dans le rapport remis au gouvernement. A aucun moment, le déséquilibre croissant en faveur des emplois de service au détriment des emplois créateurs de richesses n'interpelle les auteurs de ce rapport.

Impasse totale sur les créations d'emplois dans lutte contre le réchauffement climatique

Les deux scénarios alternatifs ne font pas mieux que le scénario central. Le scénario «de crise» envisage « une dégradation de la compétitivité française et européenne et un renforcement des contraintes financières pour les agents économiques ». Du coup, il se créerait un tiers d'emplois en moins par an que dans le scénario central. Le « scénario cible », ainsi nommé parce que basé sur plus d'innovations que le scénario central, créerait chaque année 35 000 emplois de plus que ce même scénario central. Mais le rapport précise que ces créations seraient concentrées sur les seuls secteurs innovants. Il fait, par exemple, l'impasse totale sur les créations d'emplois que des politiques efficaces de lutte contre le réchauffement climatique permettraient dans les prochaines années. Car il existe bien des gisements d'emplois dans une meilleure isolation des bâtiments, dans le recyclage des matières premières et l'économie circulaire, dans une agriculture de proximité fondée sur des bonnes pratiques agronomiques qui permettrait de réduire progressivement les longs transports de nourriture qui font parfois le tour de la planète. Mais aucune interrogation de ce genre ne semble avoir de place dans la réflexion formatée de Jean Pisani-Ferry et de son équipe. De même, ne tire-t-on aucune conclusion dans ce rapport de l'usure au travail alors que les chiffres qu'il donne sur le sujet sont édifiants. Nous y reviendrons dans un prochain article.



04/05 L'informatique parmi les métiers porteurs d'emplois pour 2022

France Stratégie, cet organisme de réflexion placé auprès du Premier ministre, a remis la semaine dernière au gouvernement un rapport consacré aux « métiers de 2022 ». Ceux de l'informatique sont bien entendu de la partie, même s'ils demeurent derrière les emplois liés à l'aide à la personne ou au commerce notamment. [Lire la suite](#)



04/05 L'informatique parmi les métiers porteurs d'emplois pour 2022

France Stratégie, cet organisme de réflexion placé auprès du Premier ministre, a remis la semaine dernière au gouvernement un rapport consacré aux « métiers de 2022 ». Ceux de l'informatique sont bien entendu de la partie, même s'ils demeurent derrière les emplois liés à l'aide à la personne ou au commerce notamment. Lire la suite Lire la suite sur PC INpact
[Retour à la liste des news](#)



L'informatique parmi les métiers porteurs d'emplois pour 2022

L'accès à cet article n'est pas autorisé par l'éditeur.

Kantar Media met tout en œuvre pour obtenir un rétablissement de l'accès à la copie digitale de ce support.

The access to the article has been restricted by the publisher.

Kantar media is doing its maximum to gain the digital copyright on this title.



Droit du travail : une mission lancée par l'État

ECONOMIE Flash Eco Par Le Figaro.fr avec AFP Mis à jour le 04/05/2015 à 20:43 Publiée le 04/05/2015 à 20:37

Donner plus de marge à la négociation par rapport au droit du travail pour plus d'efficacité: tel est l'objectif de la mission Combrexelle, qui a engagé ses travaux lundi à la demande du gouvernement. Le Premier ministre, Manuel Valls, avait annoncé début avril avoir confié le pilotage de cette mission à l'ancien directeur général du Travail, Jean-Denis Combrexelle. Il souligne dans sa lettre de mission que "la place donnée à l'accord collectif par rapport à la loi dans le droit du travail en France est encore trop limitée".

Pour M. Combrexelle, qui s'exprimait à l'issue de la première réunion de la commission lundi, "l'idée, c'est que l'accord collectif - de branche ou d'entreprise - est un meilleur outil de régulation que la loi". Mais, a-t-il aussitôt ajouté, cela "ne veut pas dire qu'il faut supprimer la loi". "En France, on est quand même imprégné de cette idée que tout procède de la loi et que l'idée qu'il y ait des renvois à la négociation d'entreprise est une forme de désordre social", a regretté le conseiller d'Etat.

Pour M. Combrexelle, la question posée est de savoir "quelle est la règle la plus adéquate. La loi, l'accord de branche, l'accord d'entreprise?". Il a souligné que la mission devrait voir si on peut pas "modifier sensiblement les curseurs plutôt vers l'accord d'entreprise". Il a reconnu que c'était "un sujet qui ne parle pas forcément aux gens" mais insisté sur le fait que la négociation collective avait "un impact réel", citant l'exemple d'accords sur le temps de travail ou encore les salaires. Il a aussi mis en avant l'exemple de la fiche de paie, "un résumé en soi du droit du travail" qui résulte en fait en grande partie de la négociation, avec les conventions collectives par exemple, et non seulement du droit. La mission, qui se déroule dans le cadre de **France stratégie**, réunit une équipe "pluridisciplinaire" d'une quinzaine de membres. Elle remettra des propositions en septembre, le gouvernement prévoyant une conférence avec les partenaires sociaux "à l'automne". Le Medef plaide ardemment pour que soit donné plus de pouvoir à la négociation en entreprise, notamment sur les sujets des salaires, de l'emploi, du temps de travail pour, selon l'organisation patronale, "adapter les règles au plus près de la réalité du terrain et de la situation de l'entreprise".

Pour les syndicats, cette inversion de la "hiérarchie des normes", consistant à faire de l'entreprise le centre de décision, est toutefois une ligne rouge. M. Combrexelle a assuré lundi qu'il n'était pas question d'une telle inversion. "Dire qu'on donne plus de place aux accords d'entreprise, ce n'est pas inverser les normes", a-t-il insisté.

- Partager



Partager cet article X



- Recommander

- Envoyer par mail Envoyer par mail



Droit du travail : une mission lancée par l'État
Droit du travail : une mission lancée par l'État

J'accepte de recevoir la newsletter quotidienne du Figaro.fr

Oui Non

- Imprimer
- Haut de page



Jean-Denis Combrexelle, le démineur des dossiers sociaux explosifs

ECONOMIE Social Par Domitille Arrivet Publié le 04/05/2015 à 16:43



Voilà à nouveau Jean-Denis Combrexelle appelé à la rescousse. Pompier du social ces dernières années, ce haut fonctionnaire de l'État a fait du déminage de sujets explosifs sa spécialité. Des relations avec les syndicats, son bâton de pèlerin. Cette fois-ci, il s'agit de mettre ses talents de coordinateur et son expertise sociale au service de la réorganisation du dialogue social dans les entreprises. Un défi que le premier ministre Manuel Valls lui a confié avec pour ordre que ses propositions en la matière «ne se limitent pas à des aménagements du cadre législatif, mais ouvrent des perspectives nouvelles et audacieuses», a-t-il spécifié dans sa lettre de mission à Combrexelle.

Ce groupe de travail, qui s'installe ce lundi sous sa présidence et qui rendra ses conclusions en septembre, est pour cet ancien Directeur Général du travail (DGT) un sujet pas vraiment inconnu. Durant les 13 ans où il a été chef de file de la DGT, il y a géré des dossiers sensibles comme la réforme de la représentativité patronale ou celle de l'inspection du travail. Durant cette période, il a su travailler avec les équipes de Lionel Jospin (qui l'avait nommé) puis de Nicolas Sarkozy. Sa droiture et son professionnalisme ont été reconnus par ses interlocuteurs des deux bords. A sa sortie de la DGT, il a été nommé Président de la section sociale du conseil d'Etat en novembre 2014. Un corps qu'il avait rejoint en 1994, en tant que Commissaire du gouvernement à la section du contentieux.

En première ligne dans le dossier des intermittents

Pour ce licencié en droit de 62 ans, qui a fait toute sa carrière dans la fonction publique, c'est alors un accès aux fonctions suprêmes qui le mettent en pole position pour insuffler de nouvelles perspectives à des pratiques parfois enkystées dans l'histoire sociale. C'est dans ce cadre que, l'an dernier, on l'a dépêché sur l'explosif dossier des intermittents du spectacle juste avant que ne s'ouvre la période des festivals, ce tunnel estival dont les professionnels de la culture profitent pour porter haut et fort leurs revendications. Une concertation menée dans l'urgence mais avec habileté, qui a permis de passer la saison sereinement.

Son rapport sur les intermittents du spectacle à peine fini -il l'a rendu en janvier-, il s'attaque donc aujourd'hui, sous l'égide de **France Stratégie**, à la façon dont on peut déroger à un droit du travail complexe et laisser aux entreprises et aux branches une marge de manœuvre suffisante pour s'accorder sur des règles du jeu social au plus près des réalités du terrain. «Avec la crise et 5

millions de chômeurs, il faut agir. Nous devons évaluer quel est le niveau adéquat pour conduire de dialogue social et conclure des accords, soit au sein des branches soit au sein des l'entreprise», a expliqué Combrexelle au *Figaro*. Encore un dossier, qu'il qualifie lui même de «complicé», qui ne manquera pas de tenir les partenaires sociaux, du coté patronal comme du coté syndical, en éveil durant l'été.



Jean-Denis Combrexelle, éternel émissaire de Matignon sur les sujets sociaux

La mission Combrexelle sur le renforcement de la place des accords d'entreprise est installée ce lundi

Après avoir joué les médiateurs sur la représentativité patronale, mais aussi les intermittents, Jean-Denis Combrexelle s'attaque au marché du travail. C'est la nouvelle mission que vient de confier Manuel Valls, au président de la section sociale du Conseil d'Etat. Celui qui fut pendant plus de treize ans à la tête de la direction du travail – sous la droite comme sous la gauche – est donc chargé d'effectuer des propositions au Premier ministre en vue d'« élargir la place de l'accord collectif dans notre droit du travail et la construction des normes sociales ». Un sujet sensible, qui recouvre la fameuse inversion des normes si chère au Medef, mais aussi l'assouplissement du code du travail pour inciter les PME à embaucher....Ce spécialiste des questions d'emploi, de contrats, de formation, sera aidé dans sa mission par des juristes et des experts reconnus, comme Jean-Emmanuel Ray, professeur de droit à l'université Paris 1-Sorbonne, ou encore l'ancien cégétiste Jean-Dominique Simonpoli, aujourd'hui directeur général de l'association Dialogues, qui réunit des DRH et des syndicalistes. Le démarrage de la mission se fera dans le cadre « de la Commission accords collectifs et travail » installée ce lundi sous l'égide de **France Stratégie.Du** côté des partenaires sociaux, on ne voit pas forcément d'un très bon œil ces travaux. Ainsi Jean-Claude Mailly, le numéro un de FO, s'interroge-t-il sur « cette inflation de commissions » qui viennent se superposer à l'agenda social. Les préconisations de Jean-Denis Combrexelle, haut fonctionnaire rompu aux subtilités du dialogue social à la française, seront à coup sûr regardées de près. Il faudra cependant attendre septembre pour les connaître.



97 000 emplois supplémentaires pourraient être créés dans les métiers de l'information, la communication, les arts et les spectacles sur la période 2012-2022, soit une hausse annuelle moyenne de 1,6 %. C'est du moins la prévision qui figure dans le rapport « *les métiers en 2022* », remis au ministère du Travail la semaine dernière par France stratégie.



L'actu de l'emploi des jeunes : semaine du 04 mai 2015



Tout pour vous orienter dans vos recherches d'emploi // © Phovoir

Côté recrutement

350 embauches prévues chez CSC

Spécialiste des solutions et des services informatiques de nouvelle génération, la société Computer Sciences Corporation (CSC) prévoit de recruter 350 personnes en 2015. Elle recherche notamment des juniors pour des postes de consultants en transformation digitale (mobilité, réseaux sociaux, cloud, etc.), de consultants en solutions cloud et as-a-service, d'architectes en systèmes d'informations et de consultants métiers (banque, assurance, industrie...).

- recrutement.csc.fr

2.000 postes à pourvoir chez Altran

La société de conseil et d'ingénierie Altran souhaite recruter 4.000 personnes, dont 2.000 en France. Un tiers des postes proposés sont ouverts à des jeunes diplômés, majoritairement issus d'écoles d'ingénieur et spécialisés dans les domaines des systèmes d'information, de l'automobile, de l'énergie ou encore de la supply chain.

- altran.fr

Côté forums et salons

Plus de 500 postes à pourvoir à Valenciennes

Caisse d'Épargne, Segula, Areva, Carrefour Market... Une quarantaine de recruteurs et d'organismes de formation participeront aux 24 heures pour l'emploi et la formation qui se tient le 21 mai 2015 au stade du Hainaut à Valenciennes. À la clé, plus de 500 postes à pourvoir.

- 24h-emploi-formation.com

Côté Web

Les métiers porteurs en... 2022

Quels sont les métiers qui offriront le plus d'opportunités en 2022 ? **France Stratégie** a planché

sur le sujet et propose son palmarès : environ 800.000 postes seraient à pourvoir chaque année entre 2012 et 2022. Les métiers les plus demandés seraient les aides à domicile, les enseignants, les aides-soignants et infirmiers, les cadres des services administratifs, comptables et financiers, les conducteurs de véhicule et les vendeurs.

• strategie.gouv.fr

Quelles compétences pour les ingénieurs de demain ?

Product lifecycle management (LPM), lean management, robotique, tels sont, selon le dossier de Cadremploi, consacré aux ingénieurs, les compétences les plus recherchés en 2015. Et dans les années à venir ? Le site recense quelques spécialisations qui seront recherchées dans le futur, dont celles de data scientist.

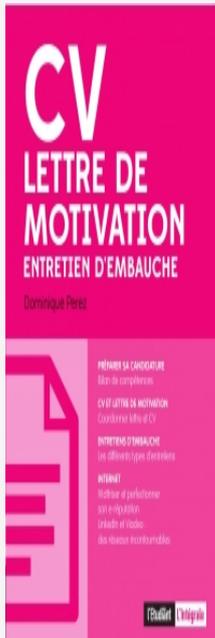
• cadremploi.fr

À consulter aussi



- Notre chat spécial "Les métiers du marketing expliqués par des pros".
- Recevez la newsletter emploi pour trouver votre job, votre stage ou votre premier emploi.
- L'actu de l'emploi des jeunes : semaine du 27 avril 2015.
- L'actu de l'emploi des jeunes : semaine du 20 avril 2015.
- L'actu de l'emploi des jeunes : semaine du 13 avril 2015.
- Tous les salons de l'Etudiant.

À lire



- À découvrir aux éditions l'Etudiant : Le Guide du CV, de la lettre de motivation et de l'entretien d'embauche, par Dominique Perez.

NOS OUTILS POUR POSTULER

Consultez toutes nos offres de jobs étudiants

Consultez toutes nos offres de stages étudiants

Jean-Marc Engelhard

Lundi 4 mai 2015



Communiqué de presse : enseignement / formation Un an avant son 20ème anniversaire, le Mondial des Métiers se projette déjà à l'échelle de la nouvelle Région Auvergne Rhône-Alpes.

110 000 visiteuses et visiteurs se sont pressé.e.s cette année au 19ème mondial des Métiers qui enregistre un taux global de satisfaction de près de 94 %* et renforce ainsi son caractère de manifestation d'intérêt général.

En 19 ans, ce sont ainsi plus de 2 millions de personnes qui ont été au rendez-vous de la découverte des métiers et de l'information sur les choix et parcours professionnels dont, cette année : 31 % d'adultes (étudiant.e.s, parents, accompagnatrices/accompagnateurs, salarié.e.s, demandeuses/demandeurs d'emploi), un pourcentage en hausse de 11 % et 69 % de collégien.ne.s et lycéen.ne.s.
* Moyenne des enquêtes Grand Public et Demandeurs d'Emploi réalisées sur les 4 jours.

Un an avant son 20ème anniversaire, le Mondial des Métiers se projette déjà à l'échelle de la nouvelle Région Auvergne Rhône-Alpes.

110 000 visiteuses et visiteurs se sont pressé.e.s cette année au 19ème mondial des Métiers qui enregistre un taux global de satisfaction de près de 94 %* et renforce ainsi son caractère de manifestation d'intérêt général.

En 19 ans, ce sont ainsi plus de 2 millions de personnes qui ont été au rendez-vous de la découverte des métiers et de l'information sur les choix et parcours professionnels dont, cette année : 31 % d'adultes (étudiant.e.s, parents, accompagnatrices/accompagnateurs, salarié.e.s, demandeuses/demandeurs d'emploi), un pourcentage en hausse de 11 % et 69 % de collégien.ne.s et lycéen.ne.s.

* Moyenne des enquêtes Grand Public et Demandeurs d'Emploi réalisées sur les 4 jours.

Manifestation unique en Europe, le Mondial des Métiers a accueilli cette année pour la toute première fois la Région Auvergne et ses trois campus des métiers (aéronautique, design matériaux et innovation, e-campus) préfigurant ainsi le nouveau Mondial des Métiers au service de l'orientation tout au long de la vie dans nos deux régions réunies.

Au-delà de l'accueil du grand public, le Mondial des Métiers est aussi le lieu annuel de rencontres et de collaboration en matière d'orientation professionnelle et de travail sur l'évolution des métiers.

La 19ème édition du Mondial des Métiers annonce-t-elle le printemps des métiers ?

Oui, si l'on en juge par les flots continus de jeunes et adultes qui du jeudi matin au dimanche soir ont convergé vers les pôles métiers.

Oui, si l'on en croit les 4 000 professionnel.le.s engagé.e.s, dont 1 700 jeunes, qui ont décortiqué pour eux plus de 600 métiers et démontré les techniques, les matériels ou matériaux, les logiciels,

les innovations sous toutes leurs formes.

Oui, car l'irruption du numérique est l'une des expressions de la mutation qui transforme de nombreux métiers.

Une orientation de qualité tout au long de la vie pour les jeunes comme pour les adultes en reconversion est un enjeu pour notre société afin de pourvoir les postes qui seront disponibles. Selon une étude de la Dares, et de **France Stratégie** <http://bit.ly/MetiersEn2022> entre 735 000 et 800 000 postes devraient être pourvus chaque année d'ici 2022. Environ 80 % de ces postes correspondent à des départs en fin de carrière, les autres sont des créations nettes d'emploi.

L'ADN du Mondial des Métiers voulu par ses partenaires* ce sont bien les espaces de démonstrations, lieux interactifs de partage des savoirs et des passions qui impliquent les branches professionnelles dans leurs stratégies de développement et d'attractivité.

Il n'y a pas de secret : les branches professionnelles qui ont connu le plus de succès tant auprès des jeunes que des adultes sont celles qui ont su démystifier leurs métiers, les présenter de façon pédagogique et en montrer les multiples facettes.

les jeunes et les professionnel.le.s, tous passionné.e.s par les démonstrations, sont bien les meilleur.e.s ambassadrices/ambassadeurs de leurs métiers.

*La Région Rhône-Alpes, l'Éducation nationale et le Service Public de l'Emploi, les chambres consulaires (agriculture, artisanat, commerce et industrie), les organisations professionnelles d'employeurs et les syndicats de salariés ainsi que l'ensemble des réseaux de l'information et de l'orientation, les associations de parents d'élèves, les acteurs de l'économie sociale et solidaire, etc., qui collaborent à l'échelle du territoire régional.

Près de 400 évènements au coeur du 19ème Mondial des Métiers
<http://bit.ly/EvenementsMDM2015>

Le lancement du Tournoi de Gestion des Experts Comptables, les concours « Créateur.e.s d'idées » et « Master Bois », ou encore la remise des prix aux médaillé.e.s des Olympiades des Métiers ont rencontré un succès remarqué.

Les ateliers («Chocofactory», «tester son cv», «apprentissage», «tester ses centres d'intérêt», «techniques de stérilisation», «agro-alimentaire», «automobile», etc.), les jeux, les parcours transversaux de découverte des métiers, ont connu une affluence en forte progression, notamment de la part du public adulte qui a vu, sur certains stands, sa part presque doubler.

« Des jeunes motivé.e.s, attentives/attentifs à réussir leur orientation, à bien choisir leur métier, à rassurer leurs parents sur leur avenir, tels sont apparus la majorité des jeunes. Quelle attention et quel sérieux dans cette quête du bon choix ! Nous avons tous vécu au cours de ces quatre jours d'exception un printemps des métiers, bien loin du pessimisme ambiant. La

satisfaction et l'enthousiasme lus sur les visages et présents dans nombre de propos, que ce soit ceux des visiteuses/visiteurs dans leur diversité ou des organisateurs des pôles métiers (de l'agriculture, de l'industrie et des services privés et publics), sont une invitation forte à continuer à agir pour un Mondial des Métiers au service de l'orientation tout au long de la vie, par la démonstration concrète des métiers d'aujourd'hui et de demain.

L'Association Rhône Alpes pour l'Orientation et la Promotion des Métiers (AROM) qui organise un Mondial des Métiers fondé sur une étroite imbrication de toutes les composantes de la vie économique et sociale remercie chaleureusement les cent dix mille participant.e.s, jeunes et adultes de l'édition 2015 et souhaite que l'an prochain, pour son vingtième anniversaire, le nouveau Mondial des Métiers Auvergne Rhône- Alpes soit l'occasion de renforcer l'attractivité des métiers, par l'exemple et la démonstration, et d'augmenter de façon significative l'offre de services à destination des adultes en recherche de reconversion professionnelle."

Michel Delarbre, président de l'Arom.

Rendez-vous est d'ores et déjà pris pour le 20ème Mondial des Métiers du 4 au 7 février 2016.
A propos de l'AROM

L' Association Rhône-Alpes pour l'orientation et les Métiers a été créée en 1992 avec une mission d'intérêt général à caractère culturel et éducatif. Elle est présidée par Michel Delarbre et dirigée par Bénédicte Zambo et compte 5 salariées permanentes.

Son objet :

- organiser le salon de l'orientation et de l'information sur les métiers « Mondial des Métiers en Rhône-Alpes »,

- collaborer à l'organisation des forums locaux en Rhône-Alpes pour l'orientation et la promotion des métiers au niveau des

- bassins d'emploi, en lien avec le Mondial des Métiers,

- organiser l'équipe régionale de Rhône-Alpes pour les Olympiades des Métiers et la participation aux sélections nationales des Olympiades des Métiers.



Communiqué de presse : enseignement / formation Un an avant son 20ème anniversaire, le Mondial des Métiers se projette déjà à l'échelle de la nouvelle Région Auvergne Rhône-Alpes.

110 000 visiteuses et visiteurs se sont pressé.e.s cette année au 19ème mondial des Métiers qui enregistre un taux global de satisfaction de près de 94 %* et renforce ainsi son caractère de manifestation d'intérêt général.

En 19 ans, ce sont ainsi plus de 2 millions de personnes qui ont été au rendez-vous de la découverte des métiers et de l'information sur les choix et parcours professionnels dont, cette année : 31 % d'adultes (étudiant.e.s, parents, accompagnatrices/accompagnateurs, salarié.e.s, demandeuses/demandeurs d'emploi), un pourcentage en hausse de 11 % et 69 % de collégien.ne.s et lycéen.ne.s.
* Moyenne des enquêtes Grand Public et Demandeurs d'Emploi réalisées sur les 4 jours.

Un an avant son 20ème anniversaire, le Mondial des Métiers se projette déjà à l'échelle de la nouvelle Région Auvergne Rhône-Alpes.

110 000 visiteuses et visiteurs se sont pressé.e.s cette année au 19ème mondial des Métiers qui enregistre un taux global de satisfaction de près de 94 %* et renforce ainsi son caractère de manifestation d'intérêt général.

En 19 ans, ce sont ainsi plus de 2 millions de personnes qui ont été au rendez-vous de la découverte des métiers et de l'information sur les choix et parcours professionnels dont, cette année : 31 % d'adultes (étudiant.e.s, parents, accompagnatrices/accompagnateurs, salarié.e.s, demandeuses/demandeurs d'emploi), un pourcentage en hausse de 11 % et 69 % de collégien.ne.s et lycéen.ne.s.

* Moyenne des enquêtes Grand Public et Demandeurs d'Emploi réalisées sur les 4 jours.

Manifestation unique en Europe, le Mondial des Métiers a accueilli cette année pour la toute première fois la Région Auvergne et ses trois campus des métiers (aéronautique, design matériaux et innovation, e-campus) préfigurant ainsi le nouveau Mondial des Métiers au service de l'orientation tout au long de la vie dans nos deux régions réunies.

Au-delà de l'accueil du grand public, le Mondial des Métiers est aussi le lieu annuel de rencontres et de collaboration en matière d'orientation professionnelle et de travail sur l'évolution des métiers.

La 19ème édition du Mondial des Métiers annonce-t-elle le printemps des métiers ?

Oui, si l'on en juge par les flots continus de jeunes et adultes qui du jeudi matin au dimanche soir ont convergé vers les pôles métiers.

Oui, si l'on en croit les 4 000 professionnel.le.s engagé.e.s, dont 1 700 jeunes, qui ont décortiqué pour eux plus de 600 métiers et démontré les techniques, les matériels ou matériaux, les logiciels,

les innovations sous toutes leurs formes.

Oui, car l'irruption du numérique est l'une des expressions de la mutation qui transforme de nombreux métiers.

Une orientation de qualité tout au long de la vie pour les jeunes comme pour les adultes en reconversion est un enjeu pour notre société afin de pourvoir les postes qui seront disponibles. Selon une étude de la Dares, et de **France Stratégie** <http://bit.ly/MetiersEn2022> entre 735 000 et 800 000 postes devraient être pourvus chaque année d'ici 2022. Environ 80 % de ces postes correspondent à des départs en fin de carrière, les autres sont des créations nettes d'emploi.

L'ADN du Mondial des Métiers voulu par ses partenaires* ce sont bien les espaces de démonstrations, lieux interactifs de partage des savoirs et des passions qui impliquent les branches professionnelles dans leurs stratégies de développement et d'attractivité.

Il n'y a pas de secret : les branches professionnelles qui ont connu le plus de succès tant auprès des jeunes que des adultes sont celles qui ont su démystifier leurs métiers, les présenter de façon pédagogique et en montrer les multiples facettes.

les jeunes et les professionnel.le.s, tous passionné.e.s par les démonstrations, sont bien les meilleur.e.s ambassadrices/ambassadeurs de leurs métiers.

*La Région Rhône-Alpes, l'Éducation nationale et le Service Public de l'Emploi, les chambres consulaires (agriculture, artisanat, commerce et industrie), les organisations professionnelles d'employeurs et les syndicats de salariés ainsi que l'ensemble des réseaux de l'information et de l'orientation, les associations de parents d'élèves, les acteurs de l'économie sociale et solidaire, etc., qui collaborent à l'échelle du territoire régional.

Près de 400 évènements au coeur du 19ème Mondial des Métiers
<http://bit.ly/EvenementsMDM2015>

Le lancement du Tournoi de Gestion des Experts Comptables, les concours « Créateur.e.s d'idées » et « Master Bois », ou encore la remise des prix aux médaillé.e.s des Olympiades des Métiers ont rencontré un succès remarqué.

Les ateliers («Chocofactory», «tester son cv», «apprentissage», «tester ses centres d'intérêt», «techniques de stérilisation», «agro-alimentaire», «automobile», etc.), les jeux, les parcours transversaux de découverte des métiers, ont connu une affluence en forte progression, notamment de la part du public adulte qui a vu, sur certains stands, sa part presque doubler.

« Des jeunes motivé.e.s, attentives/attentifs à réussir leur orientation, à bien choisir leur métier, à rassurer leurs parents sur leur avenir, tels sont apparus la majorité des jeunes. Quelle attention et quel sérieux dans cette quête du bon choix ! Nous avons tous vécu au cours de ces quatre jours d'exception un printemps des métiers, bien loin du pessimisme ambiant. La

satisfaction et l'enthousiasme lus sur les visages et présents dans nombre de propos, que ce soit ceux des visiteuses/visiteurs dans leur diversité ou des organisateurs des pôles métiers (de l'agriculture, de l'industrie et des services privés et publics), sont une invitation forte à continuer à agir pour un Mondial des Métiers au service de l'orientation tout au long de la vie, par la démonstration concrète des métiers d'aujourd'hui et de demain.

L'Association Rhône Alpes pour l'Orientation et la Promotion des Métiers (AROM) qui organise un Mondial des Métiers fondé sur une étroite imbrication de toutes les composantes de la vie économique et sociale remercie chaleureusement les cent dix mille participant.e.s, jeunes et adultes de l'édition 2015 et souhaite que l'an prochain, pour son vingtième anniversaire, le nouveau Mondial des Métiers Auvergne Rhône- Alpes soit l'occasion de renforcer l'attractivité des métiers, par l'exemple et la démonstration, et d'augmenter de façon significative l'offre de services à destination des adultes en recherche de reconversion professionnelle."

Michel Delarbre, président de l'Arom.

Rendez-vous est d'ores et déjà pris pour le 20ème Mondial des Métiers du 4 au 7 février 2016.
A propos de l'AROM

L' Association Rhône-Alpes pour l'orientation et les Métiers a été créée en 1992 avec une mission d'intérêt général à caractère culturel et éducatif. Elle est présidée par Michel Delarbre et dirigée par Bénédicte Zambo et compte 5 salariées permanentes.

Son objet :

- organiser le salon de l'orientation et de l'information sur les métiers « Mondial des Métiers en Rhône-Alpes »,
- collaborer à l'organisation des forums locaux en Rhône-Alpes pour l'orientation et la promotion des métiers au niveau des bassins d'emploi, en lien avec le Mondial des Métiers,
- organiser l'équipe régionale de Rhône-Alpes pour les Olympiades des Métiers et la participation aux sélections nationales des Olympiades des Métiers.



Pour Rebsamen, reconnaître les mauvais chiffres du chômage, c'est "faire le lit de l'extrême droite"



Ce matin, François Rebsamen était l'invité de l'interview politique de France Info. Jean-François Achilli a donc profité de l'occasion pour interroger le ministre sur le rachat du groupe de logistique lyonnais Norbert Dentressangle par la société américaine XPO Logistics. « Encore une entreprise française absorbée par un concurrent étranger », constate l'animatrice. « Il est question de maintenir les 42 000 emplois pendant 18 mois. Ah bon. Et on a envie de dire, et le 19^e, il se passe quoi ? »

« C'est un engagement sur 18 mois, on va voir comment les choses vont évoluer mais c'est un engagement ferme et je le prends comme un engagement », répond le ministre en une spectaculaire tentative de placer le plus de fois possibles le mot « engagement » dans une seule phrase. « Donc il faut aussi se féliciter que derrière le rachat il puisse y avoir l'annonce d'un maintien de l'ensemble des emplois pour 18 mois. Et j'espère plus, on verra cela d'ailleurs. »

Les employés de Norbert Dentressangle n'ont plus qu'à espérer, eux aussi... Mais qu'ils soient ici rassurés, les raisons de garder la foi dans ce gouvernement sont nombreuses. Par exemple, cette promesse d'inverser la courbe du chômage est renouvelée : « L'objectif qu'a fixé le président de la République, c'est de faire diminuer le nombre de chômeurs. Et nous allons y arriver. »

Quid de la réalité qui vient démentir ces belles paroles ? Car derrière ce volontarisme régulièrement claironné, de vilains chiffres du chômage sont tombés hier qui démontrent un nouveau record du nombre d'inscrits à Pôle Emploi. Le journaliste se demande alors comment le ministre peut trouver là le moindre indicateur de réjouissance. « François Rebsamen, vous avez fait preuve de... Allez on va dire de créativité... Pour nous faire avaler la pilule du chômage : vous avez vu un signe « encourageant » dans le record du mois de mars (la barre des 3,5 millions de chômeurs franchie). Pourquoi ne pas dire tout simplement : « C'est pas bon », « Ca ne va pas » ? »

Ben oui tiens, pourquoi ? Attention, la réponse de François Rebsamen vaut son pesant de cacahuètes : « On peut toujours se complaire dans une sorte de défaitisme, de déclinisme, de pessimisme... Et faire ainsi – c'est le cas de ceux qui le font, souvent – le lit de l'extrême droite. » Accordons au ministre de l'emploi qu'il possède une bonne dose de créativité dans cette façon de justifier la nécessité de systématiquement nier la réalité. Osons l'insolence : ce ne serait

pas plutôt de claironner qu'il y a partout des « clignotants qui s'allument » quand les Français constatent bien, au quotidien, que la situation en matière d'emploi va de mal en pis, qui ferait plutôt le fameux « jeu du Front National » ?

« Le premier trimestre 2015 marque une des plus faibles progressions depuis quatre ans », poursuit, imperturbable, François Rebsamen. Le problème, c'est que pour parvenir à cette heureuse conclusion, comme l'a démontré Le Figaro, le ministre jongle avec les indicateurs : cela permet de montrer une belle courbe ascendante, à l'image de celle promise par François Hollande en matière de demandeurs d'emploi...

On terminera avec le rapport réalisé par **France Stratégies** qui laisse entrevoir une embellie sur le marché de l'emploi en... 2022 ! « C'est pas un peu loin, 2022 ? », se gausse comme de juste Jean-François Achilli. « Chaque année arrive sur le marché de l'emploi entre 750 000 et 780 000 personnes », élude François Rebsamen, plus soucieux de faire une nouvelle démonstration de prestidigitation que de répondre directement à la question. « Et il y a de plus en plus de départs en retraite. Il y en avait 400 000 au début des années 2000, il y en a presque 600 000 aujourd'hui. Mais les 600 000 personnes qui partent en retraite ne sont pas automatiquement remplacées. »

« Le rôle du ministère, c'est de préparer ces personnes, ces postes, avec la formation, afin qu'il y ait une adaptation, la meilleure possible, entre les postes qui sont libérés, les départs à la retraite, et les personnes qui arrivent sur le marché du travail. » On se réjouit de toute l'énergie que met le gouvernement à préparer sa relève !

Agriculteur est le métier qui perdrait le plus d'emplois à l'horizon 2022

En France, agriculteur est le métier qui perdrait le plus d'emplois à horizon 2022, selon le rapport de France Stratégie « *Les métiers en 2022* » présenté à Paris, le 28 avril. Françoise Bouygard, directrice du service statistiques du ministère du Travail (Dares), a expliqué : « *nous allons produire plus avec moins d'agriculteurs* ». À trois jours de l'ouverture de l'exposition universelle de Milan dont le thème est l'alimentation, la prospective 2012-2022 est sans appel : la tertiarisation du marché du travail touchera encore l'agriculture de plein fouet. 258 000 départs en retraites sont prévus sur la période : « *tous ne seraient pas remplacés, sauf pour les techniciens et cadres* ».



Comment mesurer la qualité de la croissance ? France Stratégie et le CESE lancent une grande consultation

- Notre métier
- Les avantages
-
- Cibles, Réseaux
- Visibilité
- Résultats, Garanties
- Référencement
- Circuits de diffusion
-
- France
- Monde
- Nous contacter

Nos thèmes

- Fil général
- Régions
- International
- Politique
- Economie
- Sciences
- Société
- Culture
- Sport
- Santé
- Environnement
- Dossiers d'actu

Comment mesurer la qualité de la croissance ? France Stratégie et le CESE lancent une grande consultation

France Stratégie - 05/05/2015 16:35:00



Comment mesurer la qualité de la croissance ?

France Stratégie et le CESE lancent une grande consultation

France Stratégie et le CESE lancent une phase de concertation afin de trouver les 10 indicateurs permettant de mieux prendre en compte toutes les dimensions du développement. Déjà près de 1 000 répondants !

Le PIB reste un indicateur précieux pour mesurer la richesse d'un pays. Pourtant il montre certaines limites : il ne rend pas compte des multiples dimensions du développement, néglige

l'état des ressources et est indifférent à la répartition des richesses ainsi qu'aux effets sur l'environnement. Aujourd'hui, mesurer le développement d'un pays requiert de s'intéresser à un plus grand nombre de dimensions tant économiques que sociales ou environnementales. La proposition de loi émise par la députée Eva Sas, adoptée le 2 avril dernier, va dans ce sens et préconise d'intégrer à la loi de finances un tableau de bord d'indicateurs venant compléter le PIB.

À ce jour, aucun jeu d'indicateurs complémentaires n'est suffisamment reconnu et visible pour être réellement repris dans le débat public de notre pays. Aussi, **France Stratégie** et le CESE s'associent pour proposer 10 indicateurs pertinents et répondant à la définition du développement durable donnée dans le rapport Brundtland paru en 1987.

Pour s'imposer dans le débat public et influencer sur les politiques publiques, ces indicateurs doivent être partagés par le plus grand nombre. C'est pourquoi une grande phase de consultation du public vient d'être lancée :

- Une consultation en ligne ouverte à tous : réagissez sur l'intérêt et la pertinence de la démarche en cliquant [ici](#).
- Une enquête (BVA) via un panel représentatif de la population pour éclairer le choix des thèmes.
- Des ateliers avec des panels citoyens pour aider au choix entre différents indicateurs.
- Des échanges avec les parlementaires et les collectivités territoriales.

Cette phase de consultation, qui s'achèvera en juin, devrait déboucher sur l'élaboration d'un tableau d'indicateurs. Ce tableau de bord ainsi créé proposera tous les ans des indicateurs disponibles, comparables dans le temps et dans l'espace, conformes au cadre conceptuel international et déclinables au niveau local.

Pour plus de renseignements, consultez notre site internet.

France Stratégie

18 rue de Martignac
75700 Paris cedex 07



Jean-Michel Roullé
Responsable de la Communication
01 42 75 61 37 / 06 46 55 38 38
jean-michel.roulle@strategie.gouv.fr
SITE INTERNET
Jean Pisani-Ferry
Commissaire général

FINANCES PUBLIQUES - Baisse des dépenses : la France en bas de classement

Alors que la plupart des pays européens se sont lancés au début de la crise des dettes souveraines dans une politique d'optimisation de leurs dépenses publiques, les efforts effectués par la France en la matière ont été pour le moins limités. En effet, selon une étude publiée lundi dernier par France Stratégie, organe de réflexion rattaché au Premier ministre, les dépenses publiques primaires – c'est-à-dire hors paiement des intérêts de la dette – ont progressé, entre 2009 et 2012, de 3,2 %. Sur cette période, le gouvernement français fait ainsi partie des plus mauvais élèves européens, avec la Suède et la Finlande (voir tableau).

Cette situation s'explique notamment par deux facteurs. D'abord, la France n'a pas modifié en profondeur ni la nature ni la répartition de ses dépenses. Ensuite, sur cette période, l'effort budgétaire a été réalisé principalement à travers une hausse des recettes fiscales.

Variation de la dépense primaire en volume entre 2009 et 2012

| | |
|-------------|---------|
| Grèce | -17,9 % |
| Portugal | -10,9 % |
| Irlande | -10 % |
| Islande | -7,1 % |
| Italie | -3,8 % |
| Espagne | -3,6 % |
| Royaume-Uni | -2,4 % |
| Allemagne | -0,6 % |
| Pays-Bas | 0,7 % |
| Danemark | 1,2 % |
| Autriche | 2,1 % |
| Norvège | 2,1 % |
| Luxembourg | 2,6 % |
| France | 3,2 % |
| Suède | 4,8 % |
| Finlande | 6,6 % |

Source : France Stratégie



Les accords d'entreprises à la loupe

Ils vont faire l'objet d'une mission, lancée hier par le Premier ministre, qui veut plus de souplesse dans leur négociation.

Délicate et sensible... la mission, confiée depuis le 1er avril au conseiller d'État Jean-Denis Combexelle par Manuel Valls, vise à renforcer la place des accords d'entreprise dans le droit du travail. Cela concerne notamment l'organisation, la durée du travail et les rémunérations, même si la lettre de mission ne le dit pas aussi explicitement. Un dossier explosif, car il pourrait déboucher sur un bouleversement des relations sociales en France.

Placée sous l'égide du think tank France Stratégie, cette mission alimente déjà les craintes ici et là, car le Premier ministre place la barre haut. Faute de majorité et de soutien syndical, il a tracé une direction à suivre pour contourner les rigidités du marché du travail, accusées d'être en partie responsables du chômage en France. Pas question pour lui de s'accommoder de simples aménagements du cadre législatif actuel. Il faudra être audacieux.

Rapport en septembre

À la tête d'une commission forte d'une dizaine d'experts du droit social, l'ex-directeur général du Travail est prévenu. Il prévoit de lancer des auditions d'ici à l'été.

Selon Manuel Valls, soucieux de moderniser le modèle social français, « **les partenaires sociaux ne se saisissent pas suffisamment des souplesses que la loi leur donne pour déroger au cadre**

réglementaire standard ». Le Premier ministre plaide pour l'ouverture « *de perspectives nouvelles* » en accordant « *une plus grande place à la négociation d'entreprise* ». Non sans oublier les TPE-PME (très petites, petites et moyennes entreprises), lesquelles devront « *faire l'objet d'une attention particulière* » de nature à y renforcer le dialogue social.

Cette mission n'est pas hors sol. Ses propositions compléteront le projet de la loi Rebsamen sur la modernisation du dialogue social, que le gouvernement veut faire voter par le Parlement cet été, après l'échec des négociations des partenaires sociaux sur le sujet. Le patronat, qui réclame plus de souplesse, y trouvera-t-il son compte ? Les syndicats, réformistes en tête, ont-ils raison de s'inquiéter ? Réponses à la remise du rapport, en septembre.

Pierre CAVRET.



Les métiers en 2022

Jean Pisani-Ferry, commissaire général de **France Stratégie**, a remis ce jour à François Rebsamen, Ministre du Travail, de l'Emploi, de la Formation professionnelle et du Dialogue social, le rapport final et inédit **Les métiers en 2022**, réalisé en partenariat avec la Dares.

France Stratégie présente les grandes tendances pour l'emploi à l'horizon 2022 et propose des pistes de réflexion et d'actions. Ce rapport met en perspective les grandes évolutions qui contribueront à façonner l'emploi et le marché du travail dans les années à venir. Il se distingue notamment par la présentation de trois scénarios, qui permettent d'apprécier les effets sur l'emploi par métier de l'évolution macroéconomique et sectorielle. Ce rapport soulève également de nombreuses questions et propose des pistes de réflexion et d'actions, en faveur de l'apprentissage, de l'emploi des seniors, de mixité professionnelle et tire des enseignements en matière de développement des territoires. Voir en ligne : [La suite de l'article...](#) Vous avez apprécié cet article? Soutenez Ressources Solidaires:



620 000 personnes âgées partent à la retraite chaque année entre 2012 et 2022

C'est, en moyenne, le nombre de seniors qui partiront à la retraite entre 2012 et 2022, selon le rapport sur les métiers en 2022 co-réalisé par **France Stratégie** et la DARES.

De plus, parmi les 735 000 à 832 000 postes à pourvoir chaque année jusqu'à 2022 estimés par ce même rapport, environ 80% correspondront à des départs en fin de carrière: la dynamique de création d'emplois observée correspond donc en large partie au vieillissement de la population.

L'information-communication, secteur florissant dans les dix ans à venir

PROFESSION. 97 000 emplois supplémentaires pourraient être créés dans les métiers de l'information, la communication, les arts et les spectacles sur la période 2012-2022, soit une hausse annuelle moyenne de 1,6%, bien supérieure à celle projetée pour l'ensemble des métiers (0,7%). Les résultats du rapport «Les Métiers en 2022», remis au ministre du Travail François Rebsamen la semaine dernière par [France Stratégie](#), sont plutôt optimistes pour notre secteur. Il y avait 550 000 personnes employées dans cet univers en 2012, et il y aura donc près de 197 000 créations de postes d'ici à 2022, et en même temps 101 000 départs à la retraite. Résultat, 198 000 postes seront à pourvoir sur cette décennie (à condition que chaque départ à la retraite soit remplacé). Une conjoncture plutôt favorable qui devrait se poursuivre à l'horizon 2022: l'essor des professions de la communication, de l'information, des arts et des spectacles sera porté par le développement du multimédia, des activités audiovisuelles et de la demande de loisirs.



Un ralentissement dans la baisse du nombre d'agriculteurs

Dans son rapport "Les métiers en 2022", **France Stratégie** s'intéresse notamment au secteur agricole. Départs en retraite, installations, évolutions des métiers de l'agriculture... Le point sur les principales évolutions envisagées.



François Rebsamen, ministre de l'Emploi entouré par Jean Pisani-Ferry, commissaire général de **France Stratégie** et par Françoise Bouygard, directrice de la Dares. (©**France Stratégie**)

Les métiers de l'agriculture sont des métiers d'avenir. Les auteurs du rapport "Les métiers en 2022" publié par **France Stratégie** en sont convaincus puisque la pression démographique et la croissance de la consommation de produits alimentaires pousseront les exploitants agricoles à produire plus. Mais les filières agricoles n'échapperont pas, comme dans les années passées, à une réduction de leurs effectifs.

Selon **France Stratégie**, 161.000 agriculteurs professionnels cesseront leur activité d'ici 2022. Ils ne seraient remplacés que par 71.000 nouveaux actifs. Autrement dit, la baisse du nombre d'agriculteurs se poursuivrait mais à un rythme plus modéré qu'au cours des 20 dernières années.

Plusieurs raisons à ce phénomène : des gains de productivité et l'accès plus difficile au foncier expliquent les auteurs du rapport "Les métiers en 2022". Mais comme les exploitations des cédants sont de plus en plus viables, leur reprise se traduira par des regroupements moins nombreux. D'où le rapport un sur deux entre le nombre de cédants et de nouveaux installés. Dans les années 1990, il était beaucoup plus élevé.

Des départs tardifs malgré la pénibilité

L'évolution des métiers de l'agriculture se traduira par un renforcement des effectifs de techniciens et de cadres. Plus de 18.000 postes seraient créés d'ici 2022 en plus des 13.000 libérés par les actifs en fin de carrière.

Le nombre de salariés permanents ou occasionnels serait aussi nettement en hausse « pour atteindre un emploi sur quatre ».

L'évolution des effectifs dans la filière agricole repose sur un scénario de croissance de l'économie nationale de 1,4 % par an. Elle ne prend en compte ni l'impact des prochaines réformes de la Pac, ni celui des nouvelles activités non alimentaires des agriculteurs (productions d'énergies renouvelables et de biomatériaux de masse) qui auront forcément un impact sur leurs

effectifs.

Plus d'agriculteurs avec plus de croissance

Si la croissance annuelle s'accélère (+ 1,8 % par an), l'agriculture détruirait 12.000 emplois en moins car les consommateurs, dotés d'un pouvoir d'achat plus élevé, seraient davantage friands de produits à forte valeur ajoutée. Par ailleurs, « l'accroissement de la qualité des produits améliorerait leur compétitivité sur les marchés extérieurs dont la demande ne faiblit pas ». L'industrie agroalimentaire verrait aussi ses effectifs croître.

Le rapport de **France Stratégie** révèle aussi que la réforme des retraites de 2010 a peu de répercussions sur les agriculteurs et l'ensemble des professions indépendantes dans leur globalité « car une grande partie d'entre eux partait déjà après 60 ans ». Les cessations d'activité sont tardives et les pensions de retraite sont déjà calculées par points.

Les agriculteurs cessent en moyenne leur activité à 61,4 ans et au-delà de 62 ans, pour 25 % d'entre-eux. Seuls 3 % des départs en retraite sont motivés pour des problèmes de pénibilité.

D'ici 2022, l'économie nationale ne pourra pas compter sur une croissance du nombre d'agriculteurs pour absorber l'augmentation de la population active. Or « très dynamique d'ici 2030, celle-ci atteindra un plateau jusqu'en 2030 pour reprendre à nouveau sa progression jusqu'à l'horizon 2060 », analyse **France Stratégie**.

Dans moins de dix ans, « la population active dépasserait ainsi 29,5 millions de personnes, soit un surplus de 1,2 million de personnes par rapport à 2012. Ainsi, sur l'ensemble des personnes de 15 ans à 69 ans, le taux d'activité passerait de 66,4 % en 2012 à 68,2 % en 2022 ».



Les secteurs qui recrutent d'ici 2022 (05/05/2015)

Date de mise en ligne : 05/05/2015.

Rubrique : Editio

Métiers : Associations

La Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (Dares) et **France stratégie** viennent de dévoiler leur dernier exercice de prospective sur les métiers en 2022.

Exercice complexe s'il en est au regard du contexte économique incertain, il explore trois scénarios macro-économiques différents : un scénario dit « de crise », un scénario « cible » et un scénario « médian ». Cependant, des tendances lourdes existent et la majorité des emplois à pourvoir viendront des départs à la retraite plus que des créations. Le secteur le plus dynamique est celui des métiers d'aide à la personne, secteur où les associations sont particulièrement présentes. Quel que soit le scénario envisagé, ce secteur tire son épingle du jeu et serait le plus créateur d'emploi. Dans le cas de figure « médian », on y verrait une création nette de plus de 150 000 emplois entre 2012 et 2022. Les métiers de l'action culturelle et de l'animation sportive proposeraient quant à eux 77 000 postes à pourvoir durant cette décennie (29 000 créations nettes et 48 000 départs en fin de carrière). Au contraire le nombre d'emplois dans l'agriculture et les administrations publiques devrait diminuer.

En savoir plus

Les métiers en 2022 - Prospective par domaine professionnel

► **DONNEZ VOTRE AVIS**



L'AGENDA DU DIRIGEANT

A VOIR - A ENTENDRE ↩

→ La plupart des émissions signalées peuvent être vues ou écoutées en différé sur les sites Internet des médias concernés.

Mardi

- 7h45 **LCI** : M. Jean PISANI-FERRY, commissaire général à la stratégie et à la prospective (France Stratégie).
- 10h00 **France Inter** : MM. Maurice LEROY, député (UDI) du Loir-et-Cher, président du groupe d'amitié parlementaire France-Qatar et Nicolas BEAU, rédacteur en chef du site mondagrique.com et Mme Agnès LEVALLOIS, Chargée de cours à Sciences Po ("Service public ; l'influence du Qatar en France")
- 12h30 **BFM Business** : M. Dan SERFATY, président-directeur général de Viadeo ("L'invité d'Hedwige CHEVRILLON")
- 13h55 **France 2** : La CGT-FO ("Expression directe")
- 18h00 **BFM Business** : Mme Sophie BOISSARD, directrice générale chargée de la préfiguration de SNCF Immobilier ("Le Grand Journal")
- 19h10 **I> TELE** : M. Michel SAPIN, ministre des Finances et des Comptes publics



Wilhelm Lalignant, président de Syntec conseil en recrutement

04/05/2015



Diplôme de comptabilité en poche, Wilhelm Lalignant aurait pu suivre une carrière toute tracée dans l'audit. Mais après deux années passées chez Mazars, de 1990 à 1992, il a décidé de changer radicalement de trajectoire professionnelle en devenant producteur cinématographique. Pendant dix ans, il côtoie Roman Polanski, Wong Kar Wai, Jean-Marc Barr, Théo Angelopoulos. Le goût du challenge le pousse néanmoins à relever un nouveau défi. Et à embrasser une nouvelle vie professionnelle. En 2002, il rejoint le recrutement : tout d'abord, comme directeur général avec la création d'Advancers executive, filiale du groupe Vedior France puis de Randstad Search & Selection (spécialisé en approche directe) et enfin de HR Consultancy Partners (110 collaborateurs), un cabinet de conseil en ressources humaines, filiale de



Randstad France. Des métiers a priori éloignés mais dotés d'un dénominateur commun : outre le montage financier de films et la négociation de mandats de distribution, il était également chargé en tant que producteur exécutif du recrutement et du management des équipes techniques et artistiques.

Les freins à la mobilité

Il vient aujourd'hui d'être élu président de Syntec conseil en recrutement, une fédération qui regroupe quelque 130 cabinets (soit environ 10% des sociétés dédiées à cette activité représentant plus de 50% des consultants en France. Et remplace Jean-Paul Brette, directeur général d'Hudson, dont le deuxième mandat était arrivé à échéance.

Parmi ses dossiers, "sensibiliser les entreprises sur l'intérêt de l'intermédiation". Car à l'heure où "l'emploi des cadres frémit positivement, l'expertise des cabinets de recrutement est indispensable", affirme Wilhelm Laligant. Or, "le marché français est frileux", constate-t-il. Les employeurs, tout d'abord, sont hésitants. Ils ont peur d'être confrontés à un échec en faisant une erreur de casting. De même, les cadres peinent à bouger. La mobilité géographique reste un obstacle. En outre, la peur de l'inconnu et celle de perdre leurs acquis pèsent sur leur choix. Mais les freins sont également réglementaires : "certains salariés hésitent à quitter un poste dans lequel ils sont reconnus pour prendre un CDI comportant une période d'essai. Sans garantie sur l'avenir".

Peu d'effets à attendre du papy-boom

Wilhelm Laligant ne croit pas pour autant aux vertus du papy-boom. Contrairement au rapport publié par France Stratégie ("*Les métiers en 2022*"), le 28 avril, "les départs à la retraite ne devraient pas avoir un incidence importante sur l'emploi, indique-t-il. Tous les postes ne seront pas remplacés et les entreprises devraient se saisir de cette opportunité pour se réorganiser". Le consultant préfère citer, parmi les vents favorables, l'amélioration de la croissance, l'innovation et l'émergence de nouveaux métiers.

Son parcours

Titulaire d'un diplôme d'étude supérieure comptable et financière (DESCF), en 1990, Wilhelm Laligant a commencé sa carrière professionnelle comme auditeur chez Mazars & Guérard. Il a ensuite rejoint, en 1992, Paradis Film, une société de production cinématographique puis Roman Polanski Productions. En 2002, il crée Advancers executive, filiale du groupe Vedior France, comme directeur général, puis Randstad Search & Selection, en 2009. Il est depuis 2014 directeur général de HR Consultancy Partners, la filiale conseil RH de Randstad France.